PROCES - VERBAL 5/2024

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

			<u>Pages</u>
	Ouve	rture, présents, excusés	1
	Procè	es-verbal de la séance du 19 juin 2024	1
1.	Comr	nunications	2
	1.1	Communications du Bureau	2
	1.1.1	Représentations et invitations	3
	1.1.2	Lettres et pétitions	4
	1.1.3	Communications de la Municipalité	5
	1.1.4	Motions, postulats et interpellations	5
2.	Ordre du jour		7
	2.1	Assermentation de M. Guillaume Ferasson en remplacement de Mme Jacqueline Reigner, UDC, démissionnaire et de M. Bertrand Galley en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire	7
	2.2	Election d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de Mme Jacqueline Reigner, UDC, démissionnaire	7
	2.3	Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire	8
	2.4	Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire	9
	2.5	Election d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire	9

2.6	Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Alexandra Freise, PLR, démissionnaire	9
2.7	Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	
2.8	Préavis 14-2024 Extension du Collège Principal Construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5 Crédit d'investissement demandé CHF 59'436'677.00 TTC	10
2.9	Préavis15-2024 Route de Chenaule, partie Sud Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal Crédit demandé CHF 3'026'000.00	17
2.10	Préavis 16-2024 Parcelle 1271 - Constitution d'un droit de superficie	20
2.11	Préavis 17-2024 Forêts de Pully - Glissement de terrains et réfection de chemins forestiers - Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00	
2.12	Préavis 18-2024 Vignes de Pully - Avenir de l'exploitation viticole	29
2.13	Propositions individuelles	31
2.13.1	Postulat 06-2024 « Pour l'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que de la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements. » M. Stéphane Margelisch	31
2.13.2	Postulat 05- 2024 « Desserte de Pully-Nord en transports publics Mme Lena Yersin et consorts	32
2.13.3	Interpellation « Circulation des cyclistes aux abords de la Place Neuve » Mme Lena Yersin	33
2.13.4	Interpellation « Quelle suite pour les motions RCATC envoyées à la Municipalité le 22 mars 2023 ? » M. Guillaume Roy et consorts	34
2.13.5	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Diète postale à marche forcée - Stop! » de M. Yassin Nour	35
2.13.6	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « A propos de l'augmentation des loyers aux Boverattes » de Mme Pauline Tafelmacher	36
2.13.7	Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Politique sportive à Pully » de M. Robin Carnello	38

2.14	Divers	40
2.14.1	Première journée internationale des aînés à Pully - 1 ^{er} octobre 2024 M. Pascal Cuche	40
2.14.2	Application iNotis Mme Lena Yersin	40
2.14.3	Remerciements soutien à l'initiative fédérale « Pour une Suisse inclusive » Mme Verena Kuonen	42

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, je vous invite à prendre place et je vous souhaite une cordiale bienvenue pour ce premier conseil de cette nouvelle année politique 2024-25, tout en espérant que vous avez passé un bel été, qui vous a permis de vous ressourcer, de vous reposer et de passer du temps avec les gens que vous aimez, avec votre famille, vos enfants, petits-enfants et j'espère aussi que vous avez pu profiter du cadre merveilleux que nous offre notre belle région.

Merci à la Municipalité pour sa séance d'information en amont de ce conseil, au sujet du réaménagement de l'Avenue de Lavaux.

Excusés:

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Yolanda Baez, Gabriela Bejan, Odile Cuénoud Gonzalez, Claudia Gämperle, Tânia Gazzola, Anne Gumy, MM. Jean-Denis Briod, David Contini, Nicolas Leuba, Philippe Slama

Retard : Mme Cynthia Früh, MM. Patrick du Bois, François Logoz

Absents: M. Jean-Luc Duvoisin. Sébastien Wolleb

Le Président :

Concernant notre système de vote électronique, vous avez tous pris votre boîtier à l'entrée, selon la liste tenue à jour par notre Bureau ; je vous invite à l'activer.

Je demande à notre secrétaire, Francine Medana, de procéder à l'appel.

Le Président :

Notre système de vote a pu redémarrer, grâce à notre équipe de choc, que je remercie, vous pouvez voir à l'écran les personnes qui ont déjà activé leur boîtier. Pour les autres, il suffit de peser sur le bouton bleu, la petite porte.

.

Nous sommes actuellement 83 présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes, je constate avec grande joie que ce le quorum est atteint, que la convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le vendredi 23 août 2024, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance selon l'art. 56 al. 2 de notre règlement.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Je salue le représentant de la presse de 24heures, qui se trouve sur la galerie et je le remercie d'assister à nos séances et de couvrir de manière régulière nos travaux.

Dans le public également je salue la présence de M. Axel Boggio, Président du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne, qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir et j'en profite pour remercier nos chers voisins de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, merci M. le Président de nous faire l'honneur de votre présence ce soir.

D'autre part, Mme la Députée au Grand Conseil vaudois, Mme Florence Gross nous prie de bien vouloir l'excuser pour notre séance de ce soir.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune, ainsi que pour l'assiduité de certains d'entre eux pour leur présence sur la galerie.

Je salue également M. Le Syndic et la Municipalité, accompagnés des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse. Je remercie aussi le personnel du bureau informatique, en particulier M. Alexandre Leresche, pour m'avoir cordialement reçu durant l'été et qui m'a installé l'ensemble des accès utiles à la boîte mail et à ma fonction de Président.

Merci également à notre technicien, M. Mathieu Dromelet, qui se trouve dans la régie, au-dessus du public et merci également à notre huissier et à son collègue, MM. Ovidio Clemente et Joao da Silva, qui assurent le bon déroulement de la logistique de notre Conseil et grâce à qui nous sommes bien installés dans cette Grande Salle aménagée pour cette occasion.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 19 juin 2024, la dernière séance de l'année politique précédente, qui vous a été adressé par mail le 19 septembre dernier et je remercie notre secrétaire, Francine Medana, pour cet important travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ? Cela n'est pas le cas, le procès-verbal est adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

A) Votations fédérales du 22 septembre 2024

10'861 électeurs sont inscrits pour Pully 5'138 bulletins sont rentrés.
Taux de participation pour Pully 47.31%

Objet 1 : Initiative biodiversité

Refusé sur le plan fédéral à 63% Refusé pour Pully 2'172 oui (43.09%) 2'869 non (56.91%)

Objet 2 : Réforme de la prévoyance professionnelle

Refusé sur le plan fédéral à 67.1% Refusé pour Pully 1'599 oui (31.90%) 3'413 non (68.10%)

B) Passation des pouvoirs

Le mercredi 26 juin 2024, votre Bureau a tenu une séance spéciale pour la passation des pouvoirs entre Olivier Burnet, notre ex-Président et votre serviteur, ainsi qu'entre l'ancien et le nouveau Bureau. Cette partie officielle et symbolique s'est poursuivie à la Capite

pour un apéritif nous offrant une ambiance splendide entre dj, Divona dans nos verres, vin de la commune, et un soleil sans nuage.

J'en profite pour saluer ici, Mme Yolanda Baez qui a quitté notre Bureau, ainsi que notre Président précédent, que je remercie encore pour son travail, son investissement et sa bonne humeur, et souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux membres : Sébastien Lévi et Yassin Nour.

C) Dépôts d'amendements, de motions, de postulats

Au prix de paraître un peu formel, il est apparu important de rappeler brièvement la marche à suivre pour les dépôts d'amendements, motions et postulats : ces derniers doivent impérativement être remis signés au Président du conseil. Si vous le souhaitez, vous pouvez incruster votre signature manuscrite dans un fichier PDF, cela facilite sans doute les opérations pour toutes et tous. Merci d'en tenir compte.

D) Rappel du temps de vote

Le temps nécessaire au vote a été fixé, lors de la précédente année politique, à 12 secondes, est maintenu.

Par gain de temps, nous voterons, par exemple les entrées en matière, au moyen du carton orange, sauf si un problème particulier devait surgir.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

• Jeudi 1er août

A 04h45 du matin, moment incontournable et phare pour tout président du Conseil communal de Pully : la tournée de Pully avec la Diane, animée par la fanfare de Pully, à bord du petit train routier, le Lavaux-Express. Une expérience unique, à vivre au moins une fois dans sa vie ! Au bilan, 33 arrêts aux 4 coins de la commune, une population aux fenêtres qui attend sa diane même aux aurores. Des personnes charmantes qui offrent des bouteilles au groupe de musique. Un super moment avec les nombreux musiciens de tous âges avec qui j'ai partagé un moment inoubliable. Un grand merci à M. Christophe Deglon, le Président du Corps de musique de Pully, qui fédère un groupe dynamique et qui sait très bien recevoir ses invités.

Ce même soir du 1er août, j'ai eu le plaisir et le grand honneur de prononcer le discours officiel en présence de la Municipalité, du Pasteur de la paroisse de Pully M. David Freymond et d'une foule venue en nombre au port. Le magnifique et très réussi spectacle des feux d'artifice a été sublimé par un orage en arrière-plan, donnant une scène unique sur notre paysage de carte postale. Je remercie ici le service de la communication pour sa coordination et son travail, les employés de la commune, ainsi que les personnes du bal des pompiers et la Municipalité avec qui j'ai eu le plaisir de partager un bel apéro et le repas officiel. Nous avons échappé de peu à l'orage et à la tempête durant mon discours, mais je peux vous garantir qu'il fallait tenir la feuille. La fête a duré une bonne partie de la nuit, pour ma part au moins jusqu'à une heure du matin, une journée de 20 heures qui valait vraiment la peine d'être vécue. Je fais un peu de promotion pour les futurs présidents et réveiller les vocations.

• Samedi 24 août :

J'ai eu le plaisir de participer à l'apéro annuel avec l'Association PPB, Promotion Pully Paudex Belmont pour le tourisme, le sport et la culture. Ce fut l'occasion de partager un moment convivial avec les nombreux acteurs associatifs et économiques de nos 3 communes, l'occasion de connaître des personnes qui se dévouent pour animer nos

communes, fédérer les acteurs et faire la promotion de notre territoire. Merci à M. Alain Mouther et son comité, pour leur travail et leur engagement. La manifestation a eu lieu à Belmont-sur-Lausanne.

• Dimanche 25 août:

La paroisse de Pully-Paudex m'a convié à son assemblée paroissiale extraordinaire dans laquelle Mme Chantal Oltramare a été élue au conseil paroissial désormais au complet pour sa législature 2024-2029. La matinée s'est poursuivie par un culte spécial d'installation du Conseil paroissial. Cette très belle cérémonie s'est tenue en musique avec un magnifique duo entre orgue et violon, donnant de la profondeur et de l'émotion à ce culte. Enfin, la partie apéritive s'est tenue sur l'esplanade du Prieuré et nous a permis de partager un très bon moment de convivialité avec les paroissiens.

• Le jeudi 5 septembre

Invitation de la Fondation du Général Henri Guisan pour le vernissage du timbre commémoratif de la Poste suisse pour le 150ème anniversaire de la naissance du Général. A mon grand regret et avec mes plus plates excuses aux organisateurs, je n'ai malheureusement pas pu participer à cette manifestation et le Bureau n'a pas été représenté.

• Le jeudi 5 septembre

L'association sécurité Est Lausannois, ASEL, a tenu sa cérémonie d'assermentation et de promotion qui s'est tenue au Forum de Savigny, soirée à laquelle j'ai eu l'honneur de participer, du moins pour sa première partie, étant retenu plus tard par d'autres obligations, je n'ai hélas pas pu prendre part à la partie conviviale de la soirée.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Nous avons reçu 1 lettre de démission de la Commission permanente d'urbanisme de Mme Alexandra Freise, PLR

Son remplaçant ou sa remplaçante sera élue tout à l'heure.

Le 26 août 2024, le tribunal cantonal CDAP nous a écrit concernant le recours à une décision du Conseil communal du 6 décembre 2023 relative à l'adoption du plan partiel d'affectation « Chamblandes-Dessous » avec des informations par rapport à la clause qui est enregistrée sous une référence au délai du 17 septembre qui est imparti aux recourants pour effectuer un dépôt en vue de maintenir le recours et un délai au 17 également pour les avocats pour produire une procuration.

Nous avons reçu toute une série de lettres concernant cette affaire.

Dans une autre affaire, le Bureau a été informé d'un arrêt de la CDAP du 19 septembre 2024, concernent le recours d'un citoyen relatif à la décision du Conseil communal de Pully du 8 mai 2023 concernant le règlement sur la protection des arbres et du plan de classement, parcelle n° 3036. Cet arrêt qui nous a été transmis fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Fédéral, il n'a donc pas une valeur définitive, en fonction des suites qui peuvent y être données.

Je tiens à disposition les éléments de ce recours à tout membre du Conseil intéressé.

Dans un envoi daté du 3 septembre 2024, le Président du Conseil, parmi plusieurs autres personnes politiques au niveau cantonal et fédéral, a reçu une copie de deux lettres

provenant de Mondex Corporation à Toronto au Canada, signée de M. James Palmer en sa qualité de consultant international pour le compte de la famille de Mme. Margret Kainer. Cette lettre nous informe des actions en cours par rapport à un litige avec la Commune. Cette lettre a également été envoyée à notre Syndic et à la Présidente du Conseil d'Etat.

Dans un courrier du 05 septembre, 2025, le Tribunal Cantonal, CDAP, nous transmet le mémoire de recours communiqué aux autres parties dans l'affaire « décision du conseil communal de Pully du 6.12.2023, adoptant le plan partiel d'affection « Chamblandes-Dessous ». Là aussi, le courrier est à disposition de tout intéressé, ce sont des lettres d'information par rapport à la procédure.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables la communication 05-2024 :

Réaménagement pour la ligne de bus 48 Ouverture d'un crédit d'étude

Je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a quelque chose à nos transmettre au sujet de cette communication. Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J'ai une communication au sujet du Restaurant du Prieuré.

Comme vous le savez sans doute, le Restaurant du Prieuré est exploité par M. et Mme Astrit et Shpresa et Vlama qui ont donné leur congé au 31 décembre 2024. Cette résiliation fait suite à diverses prolongations qui avaient été données dans l'attente des futurs travaux qui devront être probablement effectués dans le bâtiment du Prieuré. Nous leur avons donné la possibilité de prolonger l'exploitation par un prêt à usage jusqu'au début du chantier, mais ils ont spontanément donné leur congé et décidé de finir l'exploitation du restaurant au 31 décembre de cette année. Je tenais à vous informer de cette nouvelle qui est peut-être un peu malheureuse pour cette future période où évidement le restaurant sera fermé.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Nous avons reçu:

- 1) Motion 03-2024 de M. Stephan Margelisch
- « Pour l'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que de la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements. »
- 2) Postulat 05-2024 de Mme Lena Yersin et consorts
- « Desserte de Pully-Nord en transports publics »
- 3) Interpellation de Mme Lena Yersin
- « Circulation des cyclistes aux abords de la Place Neuve »
- 4) Interpellation de M. le Guillaume Roy et consorts
- « Quelle suite pour les motions RCATC envoyées à la Municipalité le 22 mars 2023 ? »

Ces objets seront traités sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour.

Place à présent au traditionnel discours d'ouverture de la première séance de l'année avec votre nouveau serviteur.

Monsieur le Syndic, Madame et messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Je suis honoré de vous adresser la parole aujourd'hui depuis le perchoir en tant que Président du conseil communal de Pully, nouveau plus tant que ça sur le plan des mois, mais nouveau dans la tâche de présider, les choses deviennent concrètes et oui, le pupitre il est bien là, le micro fonctionne, le script est prêt et il y a presque 100 personnes ou presque devant moi, c'est effectivement impressionnant.

Il faut bien se mettre véritablement au travail dans cette tâche de premier citoyen de la commune. Après les réjouissances de l'été, les apéros, les discours et les bons moments partagés avec les citoyennes et citoyens, maintenant il faut que j'accomplisse mon mandat pour de vrai.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à cette place, lors de notre dernier conseil. Ensemble, nous avons l'opportunité de contribuer significativement à l'avenir de notre Commune. Et, en tant que Président, mon rôle sera de veiller à ce que nos débats soient conduits avec efficacité et équité. Je m'engage à être le garant d'un processus décisionnel transparent, efficace et dans lequel chacun a sa place, dans un climat de bienveillance et dans lequel chaque conseillère et chaque conseiller aura la possibilité de s'exprimer pleinement.

Nous sommes réunis ici avec un objectif commun : le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens et le développement harmonieux de notre Commune, la bonne marche de nos institutions. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel que nous collaborions étroitement, en partageant nos idées et en combinant nos efforts, avec la bonne volonté des 100 personnes qui composent ce conseil.

Je souhaite instaurer ici un climat de travail où la communication est ouverte et constructive. Chacun de nous possède des compétences et des perspectives qui, une fois mises ensemble, enrichiront notre travail et renforceront l'impact de notre action. Notre diversité est une force que nous devons valoriser.

Au cours de notre mandat, nous sommes confrontés à des défis, mais aussi à des opportunités. Qu'il s'agisse de développer notre infrastructure, de renforcer nos services publics, ou de promouvoir des initiatives pour notre environnement ou notre économie, notre mission est de prendre des décisions éclairées qui servent au mieux les intérêts de tous les Pulliéranes et les Pulliérans.

Je compte sur votre collaboration active, sur votre engagement envers notre Commune, pour transformer nos discussions en actions concrètes, ensemble, nous pouvons faire de Pully une cité où le conseil délibère sereinement et intelligemment.

Ma passion pour la chose publique, ma curiosité, mes divers hobbies ont depuis ma plus tendre enfance aiguisé ma curiosité, j'ai toujours été tenté par pousser des portes derrière lesquelles je ne savais pas ce qu'il s'y passait vraiment et en 2021, j'ai franchi celle de ce conseil qui m'a réservé le meilleur des accueils.

Pour conclure, je vous promets de diriger nos séances avec impartialité et détermination, en veillant toujours à ce que notre conseil soit un lieu d'échange respectueux et productif. Merci de m'accompagner dans cette mission, merci pour votre engagement. Merci pour bâtir un avenir de Pully meilleur et merci pour votre attention, je suis impatient de débuter les travaux avec vous toutes et tous.

(Applaudissements)

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Assermentation de M. Guillaume Ferasson en remplacement de Mme Jacqueline Reigner, UDC, démissionnaire et de M. Bertrand Galley en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire

Le Président :

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire M. Ferasson et M. Galley devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Messieurs.

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

M. Guillaume Ferasson?Je le promets.M. Bertrand Galley?Je le promets.

M. le Conseiller Guillaume Ferasson, M. Le Conseiller Bertand Galley, ce Conseil prend acte de votre serment, en son nom je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat et une chaleureuse bienvenue au sein de notre Conseil. Je vous prie de passer auprès de notre secrétaire, Francine Medana, pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

Vous pouvez récupérer votre boîtier de vote auprès de nos scrutateurs et je vous laisse prendre place au sein de votre groupe. (Applaudissements)

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de Mme Jacqueline Reigner, UDC, démissionnaire

Le Président :

Je me tourne vers le groupe UDC, M. Yersin vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN:

J'ai le plaisir de proposer M. Guillaume Ferasson en remplacement de Mme Jacqueline Reigner comme membre suppléant à la Commission des finances. M. Ferasson que vous ne connaissez pas est, comme vous avez pu le voir, un homme de 53 ans, marié et père

de 2 enfants, qui vit à Pully depuis 2020. Il a une formation universitaire en économie et qui est actif dans le domaine de la finance, comme cadre financier d'une grande entreprise de ce Canton. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Yersin, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas.

M. Ferasson est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire

Le Président :

Je me tourne à nouveau vers vous, M. Yersin, vous avez la parole.

M. Bertrand YERSIN:

J'ai le plaisir de proposer la candidature de M. Bertrand Galley pour ce poste de membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de M. Philipe Reigner.

M. Bertrand Galley a 59 ans. Il vit à Pully depuis 2021 et il a été Municipal pendant 7 ans dans la commune de Bercher, il connaît en principe bien les procédures communales. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Yersin, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas.

M. Galley est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4 Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire

Le Président :

M. Yersin, c'est toujours à vous.

M. Bertrand YERSIN:

En remplacement de M. Philippe Reigner à la Commission des pétitions, j'ai le plaisir et le grand honneur de proposer ma voisine de droite, Mme Lena Yersin, au poste de membre suppléante et je vous remercie de l'accueil que ferez à cette proposition.

Le Président :

Merci, M. Yersin, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas.

Mme Yersin est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.5 Election d'un membre suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de M. Philippe Reigner, UDC, démissionnaire

Le Président :

C'est encore à vous, M. Yersin, décidément vous êtes la star de la soirée.

M. Bertand YERSIN:

En remplacement de M. Philippe Reigner, je propose la candidature de M. Bertrand Galley, que je viens de vous présenter, il y a quelques minutes et je vous remercie de lui faire bon accueil.

Le Président :

Merci, M. Yersin, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas.

M. Galley est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.6 Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Alexandra Freise, PLR, démissionnaire

Le Président :

Je demande au groupe PLR de proposer une candidature pour ce poste. M. Fague vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE:

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. Olivier Burnet à ce poste de membre de la Commission d'urbanisme, qu'il occupait par le passé, qu'il avait laissé et nous vous encourageons à soutenir sa candidature, afin qu'il retrouve son poste à la Commission d'urbanisme. Merci de lui faire bon accueil

Le Président :

Merci, M. Fague, y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas.

M. Burnet est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

Nous avions mis à l'ordre du jour en réserve une élection éventuelle pour un membre suppléant à la commission de l'Urbanisme, au cas où un suppléant serait devenu membre. Ce n'est pas le cas. Nous en avons terminé avec les élections et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

2.7 Préavis 14-2024 Extension du Collège Principal - Construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5 - Crédit d'investissement demandé CHF 59'436'677.00 TTC

Le Président :

J'invite M. Zappelli, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Pierre ZAPPELLI:

M. le Président a parlé de plats cuisinés, ce préavis est vraiment un plat de résistance auquel nous nous attaquons, avec la construction de nouveaux locaux scolaires.

Vous avez pu lire mon rapport. Je ne vais pas répéter ce rapport et entrer dans les détails, à mon sens il contient les éléments nécessaires pour expliquer les débats fort nourris de la commission ad hoc.

Pendant les débats, j'ai noté toutes les questions qui me paraissaient pertinentes et j'ai surtout noté les réponses qui y ont été données. Les questions principales qui se posent, c'est d'abord la question du coût, qui est effectivement très élevé, près de CHF 60 millions, après les dépenses déjà relativement importantes pour les préavis précédents, qui ont en quelque sorte préparé ce préavis-ci, la question de la participation des communes de Belmont et de Paudex, puisqu'on va construire des locaux dans lesquels les élèves de ces communes prendront place. Une autre question a été aussi posée, je le précise, puisque cela ne figure pas vraiment dans mon rapport, la question de l'emplacement, certains se sont posés la question de savoir si un autre emplacement aurait été possible pour ces locaux. Les réponses qui ont été données montrent que cela n'est pas vraiment le cas et d'ailleurs, cet emplacement au centre de Pully, reste idéal. On ne verrait pas très bien où mettrait un nouveau collège ailleurs qu'à l'endroit prévu.

Comme tout projet de cette importance évidemment, il y a toute une série de questions de détails, la taille du préau, la sécurité des élèves, etc., vous trouverez la réponse à ces questions dans le rapport que j'ai rédigé, je ne vais donc pas m'étendre sur ce rapport et je vous invite avec la commission ad hoc d'accepter le préavis proposé, la Commission des finances également a recommandé l'acceptation de ce préavis. J'en ai terminé pour l'instant.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière proprement dite. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière du préavis et pour simplifier les choses, et comme dit tout à l'heure, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

M. Bertrand GALLEY demande la parole :

Quand j'ai lu votre ou le projet et les détails de la construction de l'extension du collège principal, ce qui m'a le plus surpris c'est le montant du crédit demandé.

En tant qu'ancien Municipal à Bercher, mais surtout membre du comité de Direction de l'ASIRE qui est l'Association scolaire intercommunale des écoles du Gros-de-Vaud, j'ai eu pendant 7 années maintes occasions de suivre de près la construction de plusieurs écoles de notre Association.

Je disais en préambule que j'ai été très surpris du coût avancé pour cette extension pour un montant de CHF 59,5 millions, dans lequel est prévu la construction, je le répète, d'une salle de gym double VD5, d'une bibliothèque, des locaux administratifs, des salles pédagogiques, mais aussi 11 salles de classe et 5 salles spéciales. Mon intervention n'est pas anodine et la raison en est la suivante :

L'ASIRE a par exemple à Bercher en 2014, construit un plus grand projet que le nôtre, qui est celui du collège secondaire des Sept Fontaines et ce pour 400 élèves. Il a été construit 3 bâtiments, pour insérer 20 classes secondaire de 80 m2 chacune, 4 salles pédagogiques, un réfectoire, une classe de travaux manuel, une classe de chimie, une classe d'informatique, des bureaux administratifs pour un montant de CHF 20 millions, mais aussi une salle de gym double VD4 pour un montant de CHF 11,4 millions. Ce qui représente un coût total de CHF 31,4 millions.

Et un dernier exemple plus proche de 2024, qui est la construction en 2022 du nouveau Collège Courbet de la Tour-de-Peilz pour 420 élèves avec 18 classes, 6 salles de dégagement, une bibliothèque, une ludothèque, un réfectoire, une salle de gym triple VD6, une médiathèque, une aula de 150 places pour montant de CHF 31 millions.

Je sais que chaque construction a parfois ses spécificités, mais celles-ci n'expliquent pas ces millions de différence, je comprends les besoins à venir et je ne suis pas contre ce projet bien au contraire. Mais le montant demandé pour ce projet est pour moi démesuré et je ne suis certainement pas le seul à le penser. Vous comprendrez donc que je me pose bien des questions sur la crédibilité financière de ce projet et que j'attends en retour de mon interpellation des réponses.

M. Yassin NOUR demande la parole :

J'aurais voulu avoir des informations de la part de la Municipalité quant à l'opposition dont il a été fait mention dans le préavis au point 4.2.2.5., sachant qu'il s'agit d'une opposition d'un recourant à propos d'un parking privé, qui mettrait en danger la construction d'une école pour toute une commune.

M. Lucas GIRADET, Municipal, demande la parole :

Je pensais juste attendre la fin des questions, mais je réponds déjà à M. Nour.

Le recours mentionné dans le préavis est encore en discussion, il est encore pendant, ce qui évidemment laisse planer un point d'interrogation sur la date du début des travaux.

Je profite d'avoir la parole pour répondre brièvement à la première interpellation et à la question du coût. Evidemment, il faut bien sûr comparer ce qui est comparable. Nous sommes dans un site urbain, complexe, dense, que nous allons densifier, avec un sous-sol connu comme étant difficile avec passablement d'eau, il n'y a pas à proprement parler une nappe phréatique, mais il y a de l'eau dont il faut se prémunir, avec un programme complexe, dans la liste vous avez oublié de parler des appartements, des locaux pour le PPLS, d'un certain nombre d'autres équipements, de la surélévation de l'annexe ouest et autres, évidemment que tout ceci a un coût, le coût a été comparé à d'autres réalisation en se basant sur la cour des comptes de 2015, sauf erreur. En comparant les collèges construits et analysés par la cour des comptes en 2015, compte tenu de l'augmentation des coûts de la construction, ce collège est parfaitement dans les clous, au vu de ses spécificités particulières avec les complications liées à la construction. Le coût moyen de

la classe, si on peut démontrer cela est tout à fait comparable à d'autres types constructions partout dans le Canton, selon le rapport de la cour des comptes.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai une question qui est évidente par rapport à la volumétrie de ce bâtiment.

J'aurais voulu avoir le prix au m3 d'un tel bâtiment, on a énormément de références pour des bâtiments identiques. Est-ce qu'on peut nous donner un coût au m3 ?

M. Bertrand GALLEY demande la parole :

Je voulais juste m'excuser, dans mon introduction, j'ai oublié de saluer M. le Syndic, donc voilà, c'est fait.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je suis allé chercher l'information quant à la question de M. du Bois.

Nous n'avons pas le prix au m3, mais au prix du m2 construit, il est de CHF5'700.00 le m2 ce qui est plus juste du fait qu'il y a une salle de gym, qu'il y a d'autres éléments qu'on ne peut pas tellement comparer au m3, comme une maison ordinaire.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis.

Je vous les lis :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 14-2024 du 7 août 2024;

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet ;

vu le préavis de la Commission des finances.

décide

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 59'500'000,00 TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
- 3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum pour les travaux de construction et d'extension de bâtiments scolaires ;
- b) par annuités égales sur 5 ans au maximum pour l'acquisition de mobilier et d'équipements d'exploitation.

Nous allons passer au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 14-2024 est accepté par 54 oui, 12 non, 16 abstentions.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Jusqu'à présent, la Commune de Pully n'a jamais envisagé un projet d'une telle ampleur du point de vue financier. Il ne se réalisera pas sans impacter, d'une manière ou d'une autre, tous les contribuables de notre commune et tous ses acteurs sociaux.

Certes, nous avons été élus pour prendre des décisions et pour faire face aux problèmes qui se posent à notre collectivité, mais, dans le cas présent, les enjeux sont véritablement très élevés, sans commune mesure avec ceux dont nous avons à nous préoccuper habituellement. C'est la raison pour laquelle, en vertu de l'article 100 du RCCP, c'est-à-

dire du Règlement du Conseil communal de Pully, nous demandons un référendum spontané afin de donner la parole à tous les citoyens qui devraient avoir le droit de se prononcer en toute connaissance de cause sur les enjeux futurs.

La Municipalité nous a si souvent rappelé que les décisions sont prises par le Conseil communal et qu'elle ne fait que lui soumettre des projets. Certes, en tant que conseillers, nous admettons bien volontiers être tenus pour responsables des engagements financiers qui sont soumis à notre décision, et en l'occurrence, c'est le bien cas. Mais, de temps à autre, il faut savoir aussi s'en remettre à la parole du peuple qui, en définitive, est le seul à disposer de la compétence finale et sans contestation.

Le Président :

Merci. M. Kuonen.

Vous avez pris spontanément la parole après le vote, comme le veut l'art. 100 sur le référendum spontané, cette demande doit tout d'abord être appuyée par 5 membres du Conseil. Est-ce que c'est le cas ? Manifestement plus que 5 personnes appuient la demande de M. Kuonen d'invoquer la demande de référendum spontané selon l'art 5. Il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition.

J'ouvre donc la discussion sur la proposition de M. Kuonen relative à un référendum spontané sur le préavis 14-2024.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je suis un peu surpris par la demande de mon préopinant et je vous encourage toutes et tous à ne pas soutenir ce référendum spontané pour la raison suivante : nous sommes le Conseil communal de Pully, représentant des habitants et nous allons pouvoir, je pense, ce soir assumer le vote que nous venons de faire. C'est un long processus qui a mené à cette décision, ce n'est pas cette année qu'on a reçu ce préavis, même s'il est vrai que les coûts sont élevés, c'est un fait qu'on a tous reconnus dans le cadre de la commission ad hoc, la Commission des finances, dans le cadre de ce plénum aussi. Moi, je nous encourage à assumer ce choix ce soir, il va découler de ce choix bien sûr d'autres directions pour la suite de nos débats dans le cadre des prochaines séances de ce Conseil, le groupe PLR prendra aussi des résolutions à ce niveau-là et fera certainement un peu le tri dans certaines préoccupations qui sont les nôtres, par rapport aux finances communales et du coup une priorisation sera sans doute faite par notre groupe en tout cas par rapport à d'autres projets qui viendront, mais pour celui-ci, je nous encourage à ne pas soutenir le référendum spontané et on garde les résultats du vote que nous venons de faire en approuvant ce préavis. Merci de votre attention.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Juste une petite précision, une réplique à l'affirmation de M. Kuonen, comme quoi c'est le plus gros projet jamais réalisé. Il faut savoir que nos prédécesseurs ont eu le sens large quand ils ont construit le collège Arnold Reymond, ils se sont engagés pour un crédit d'ouvrage de CHF 62 millions, au coût actualisé évidemment, donc d'une plus grande ampleur que de ce dont on parle aujourd'hui, et qu'encore, quand bien même la commune était bien plus petite, avec beaucoup moins d'habitants et d'élèves. Il y avait déjà une vision à l'époque et évidemment les bâtiments quels qu'ils soient, les écoles notamment, ont un cycle de vie qu'il faut entretenir et rénover et voire agrandir comme c'est le cas aujourd'hui, donc la Municipalité vous enjoint à refuser ce référendum spontané.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Je tiens à rappeler quand même qu'il y a eu dans le passé des projets assez phénoménaux, tel que le Pré-de-la-Tour qui, si ma mémoire est bonne, était à l'échelle de CHF 120 millions et qui avait fait l'objet d'un référendum et le peuple s'était prononcé, certes à une toute petite majorité, mais pour l'acceptation du projet Pré-de-la-Tour, qui a mis et, on le sait, quelques années à être avaliser par les finances de notre Commune.

Nous entrons maintenant dans une même procédure, c'est-à-dire qu'on demande à la population, en toute connaissance de cause, de prendre une position, partant du principe que ces charges vont peser sur les bourses de nos concitoyens et concitoyennes.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

On ne va peut-être pas refaire l'histoire, Mme Privet, mais le Pré-de-la-Tour c'était un plan d'affectation qui a fait l'objet d'un référendum, jamais il n'y a eu CHF 120 millions d'investissement de la Ville dans ce quartier, c'était des investissements en bonne partie privés.

Le Président :

La parole n'est visiblement plus demandée, le débat est clos.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Je ne demandais pas la parole sur le débat, puisqu'il est clos. Je voulais répondre à M. Girardet, le montant passant à CHF 75 millions pour ce projet, puisqu'il y a CHF 59 millions et demi, qui sont demandés ce soir, mais CHF 10 millions nous attendent pour l'assainissement des bâtiments Jules Loth et d'Arvel et puis nous avons déjà dépensé CHF 5 millions en concours et frais d'architectes divers, etc. Bref, je demande que nous passions au vote à l'appel nominal, s'il vous plaît.

Le Président :

M Kuonen demande l'appel nominal, selon l'art. 91 de notre règlement. Est-ce que cette demande est appuyée par au moins 5 personnes ? C'est manifestement le cas.

Nous préparons la procédure d'appel nominal. Les scrutateurs m'informent que nous allons faire l'appel nominal à l'aide des boîtiers de vote, le vote tient lieu d'appel nominal et sera consigné dans le procès-verbal de la séance comme le veut la règle relative à l'appel nominal. Les scrutateurs m'informent que l'appel nominal est prêt.

Je vois encore une demande de parole. Est-ce une demande par rapport au vote nominal?

Mme Sophie CUENDET DU ROY demande la parole :

Je ne sais pas s'il est encore temps de poser la question, mais quel serait l'impact au niveau du délai, si le référendum spontané était accepté ? Dans quel délai ce référendum aurait lieu ?

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

La réponse elle est assez claire : il n'y a qu'une rentrée scolaire par année, on décalerait la mise à disposition de ces classes d'une année scolaire, vous avez vu en long et en large les besoins scolaires, cela serait donc un décalage d'une année.

Le Président :

Nous allons passer au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Vous avez donc refusé cette demande de référendum spontané par 48 non, 30 oui, 2 abstentions.

Les noms s'affichent à l'écran, conformément à la procédure d'un vote nominal. Ce vote sera consigné dans le procès-verbal, le vote électronique pouvant tenir lier d'appel nominal.

30 conseillères et conseillers ont accepté le référendum spontané :

- 1. ANKEN Frédéric
- 2. BURNET Olivier
- 3. DUFOUR Claude
- 4. DUVOISIN Jean-Marc
- 5. FAVRE Dominique
- 6. GRATIER Tristan
- 7. HIRSCH-LORENZ Karine
- 8. MALLAUN Barbara
- 9. MARLETAZ Jean-Marie
- 10. KARDUM Léonardo
- 11. YERSIN Lena
- 12. FERASSON Guillaume
- 13. GALLEY Bertrand
- 14. JUNG Liuna
- 15. YERSIN Bertrand
- 16. CHAVAN Jean-Robert
- 17. KOTTE Pascal
- 18. GAUDIN Jérôme
- 19. GODART Michel
- 20. PASCHE Jean-Marc
- 21. KUONEN Remo
- 22. MARGELISCH Stéphane
- 23. PADEZ Géraldine
- 24. PRIVET Nadia
- 25. STEINHÄUSLIN JEANRENAUD Florence
- 26. CUENDET DU ROY Sophie
- 27. CURRAT Yves
- 28. DU BOIS Patrick
- 29. FARKAS Isabelle
- 30. DE ROSA Serena

48 conseillères et conseillers ont refusé le référendum spontané :

- 1. BERNHEIM Nathalie
- 2. CONSTANTIN Olivier
- 3. CUCHE Gérald
- 4. FAGUE Sébastien
- 5. FAVRE Pierre Marie
- 6. FERNANDEZ Mathias
- 7. FREISE Alexandra
- 8. HAMMER Daniel

- 9. HARAMIS Denise-Elise
- 10. BOREL Fabien
- 11. MASSON Liliane
- 12. THILO Bernard
- 13. TORTI Marco
- 14. ZIMET Roger
- 15. CUCHE Pascale
- 16. LEVY Sébastien
- 17. FELBER Céline
- 18. FERRARI Léo
- 19. J'ESPERE Thomas
- 20. FRÜH Cynthia
- 21. GUILLEN Carlos
- 22. HAMMAMI Rihab
- 23. HÄUSERMANN David
- 24. REITH Eva
- 25. MARCHAND Charles Edouard
- 26. MARCHAND Paul Emile
- 27. NOUR Yassin
- 28. OGAY André
- 29. TAFELMACHER Pauline
- 30. THALMANN Muriel
- 31. ZOLLIKER Line
- 32. CAMPICHE RUEGG Evelyne
- 33. CARDIS Valentine
- 34. CHEVALLEY Antonin
- 35. DAUNER GARDIOL Isabelle
- 36. DOMINGOS Carinne
- 37. KLEIN Yannick
- 38. MAYENFISCH-TOBIN Mary
- 39. MEDANA Francine
- 40. ROUBATY Quentin
- 41. ROY Guillaume
- 42. SAXER Adrien
- 43. SCHRANZ Anne
- 44. SIMOS Dimitri
- 45. STERN Philippe
- 46. ILLI Cynthia
- 47. CARDIS Melissa
- 48. VIREDAZ FERRARI Anne

2 conseillères et conseillers se sont abstenus :

- 1. DU BOIS Roland
- 2. STEHLIN André

5 conseillères et conseillers n'ont pas voté :

- 1. CARNELLO Robin
- 2. KUONEN Verena
- 3. MARIN GUEX Lorena
- 4. VARGAS Licet
- 5. LUDE Nathalie

2.9 Préavis 15-2024 Route de Chenaule, partie Sud - Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal Crédit demandé CHF 3'026'000.00

Le Président :

J'invite M. Yersin, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Bertrand YERSIN:

J'ai eu le plaisir de présider cette commission ad hoc relative au préavis 15-2024. La commission s'est réunie le 9 septembre en présence de M. le Municipal Marc Zolliker et de ses collaborateurs, MM. Lassueur, Bolomey et Gasser que je remercie ici pour leur contribution et les réponses aux questions qui ont été posées.

Je ne vais pas lire mon rapport. Simplement pour résumer, ce projet vise essentiellement ou prioritairement à la réfection du revêtement de la route de la Chenaule, revêtement en mauvais état. La précédente réfection de ce revêtement a eu lieu en 2007 et il nécessite d'être refait. Les travaux associés à la reprise du revêtement visent à profiter de ces travaux pour installer, réinstaller un drainage efficace des eaux claires avec la pose de canalisations et de retenues du débit d'eau. Par ailleurs, il est prévu d'élargir plusieurs points de ce tronçon, qui représentent moins de 3% de la surface carrossable et ceci pour des raisons de sécurité.

A noter que les discussions qui ont eu lieu ont évoqué, surtout via la voix d'un commissaire, le fait que cet objectif de sécurité était peut-être mal fondé, l'élargissement de la route pouvant a contrario faire un appel d'air pour augmenter le trafic et la vitesse des véhicules sur cette route. Les travaux visent également à améliorer, refaire les infrastructures communales que sont l'alimentation en eau potable de la fontaine et la réfection du parking du parcours Vita. Par ailleurs, il s'agit de refaire une définition cadastrale de cette route qui est actuellement considérée comme un sentier forestier, pour en faire une route communale, qui reste néanmoins considérée comme une route de montagne, donc avec des critères de largeur qui sont celles d'une route de montagne et non pas d'une route de plaine.

La commission a validé les conclusions du préavis à la quasi-unanimité. Par ailleurs concernant les oppositions et observations, une des oppositions a été retirée, ainsi qu'une observation. Il reste une opposition qui est celle de l'Association PUHI, la commission a proposé de lever cette opposition également à la quasi-unanimité, à l'exception d'une voix. Je vous remercie et reste à disposition pour répondre à des questions, si mon rapport oral était incomplet.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis. Merci de limiter vos éventuelles interventions à l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière pour ce préavis 15-2024 de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à la quasi-unanimité, moins 1 voix, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

Nous passons à la discussion sur le fond de ce préavis.

M. Guillaume ROY demande la parole :

En votant en faveur du précédent préavis, comme je l'ai fait moi-même, nous venons de creuser encore davantage la dette de notre Ville pour CHF 60 millions supplémentaires. Nous venons donc de franchir allègrement le cap des CHF 200 millions d'endettement. Cette situation, elle est plus que préoccupante, elle est même alarmante, elle doit focaliser toute notre attention, au-delà de la Commission des Finances à laquelle j'appartiens. Mesdames, Messieurs, c'est assez simple, nous n'avons plus un rond.

Bien sûr, ils sont légion les projets qui nous plaisent et que nous aimerions bien voir se concrétiser, mais nous n'en avons tout simplement plus les moyens et nous allons donc devoir apprendre à prioriser les dépenses. Cela signifie faire des choix douloureux aujourd'hui, pour éviter de devoir faire des choix encore plus douloureux demain, qui pourraient être par exemple d'augmenter les impôts ou de couper les prestations à la population.

Nous devons donc désormais examiner chaque nouvelle dépense à l'aune de notre colossal endettement, et nous poser 3 questions fondamentales, à chaque fois :

Premièrement : existe-t-il un risque majeur pour la sécurité des personnes, des biens ou de l'environnement si nous renonçons à cette dépense ?

Deuxièmement : est-ce une dépense qui améliore de manière déterminante le service rendu à la population ?

Troisièmement : le non-engagement de la dépense va-t-il compromettre gravement l'avenir de notre ville ?

Si nous répondons non par 3 fois à ces 3 questions, alors il faut renoncer à cette dépense. Et c'est exactement le cas du projet qui nous est soumis : il ne répond pas à un risque majeur, il n'améliore que marginalement le service rendu à la population et l'avenir de Pully ne sera aucunement compromis si ces travaux ne sont pas réalisés. C'est pourquoi le groupe des Vert·e·s en appelle à votre sens des responsabilités financières et à refuser ce préavis.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je me dois quand même de répondre à l'intervention de M. le Conseiller Roy.

J'aimerais vous rappeler que la commune de Pully, elle va depuis le lac jusqu'aux Monts-de-Pully et que nous avons quelques habitants de notre Commune qui habitent là-haut et qui ont un moyen de rejoindre le centre de Pully, c'est la route de la Chenaule.

Cette route, de ce fait, elle doit être entretenue et pas seulement pour ça, mais comme on le précise dans le préavis, on demande ce crédit pour des raisons sécuritaires, puisque le revêtement est en train de se dégrader, il pose des problèmes de sécurité pour les usagers. Donc, ce n'est pas non aux 3 questions posées par M. le Conseiller Roy et puis, c'est aussi dans l'intérêt communal puisque cette route, elle relie une partie des habitants de notre Commune à son centre. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Comme cela a été dit par M. Yersin, Président de la commission ad hoc, dans le cadre de ce préavis, il y a eu des oppositions et des observations.

L'observation de Mme Campiche Ruegg du 3 février 2023 a été retirée, ainsi que l'opposition de l'Association Helvetia Nostra du 16 février. Il nous reste une opposition qui est maintenue, celle de l'Association PUHI, opposition du 17 février 2023, nous

devons donc, avant de passer au vote sur les conclusions de ce préavis, lever cette opposition.

J'ouvre la discussion sur la levée de cette opposition.

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG demande la parole :

Je déclare d'abord mes intérêts, je suis membre de l'Association PUHI, qui défend les arbres, le patrimoine arboré, pour un environnement urbain agréable. A ce titre-là, comme je l'ai dit, je déclare mes intérêts, je souhaite qu'on ne lève pas cette opposition, comme cela sans discuter, j'ouvre la discussion sur cette opposition.

Le Président :

Est-ce que la parole est demandée sur cette opposition par l'Association PUHI ? Ce n'est manifestement pas le cas.

Nous passons au vote sur la levée de cette opposition.

Nous utiliserons les boîtiers pour ce vote. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'opposition est levée par 53 oui, 19 non, 10 abstentions.

Nous passons maintenant au vote sur les conclusions du préavis 15-2024.

Je vous les lis :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 15-2024 du 7 août 2024,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1. d'adopter le projet de renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, d'extension du réseau d'électricité basse tension, de réfection des infrastructures routières et du transfert au domaine public communal de la rte de Chenaule, soumis à l'enquête publique du 17 janvier au 17 février 2023;
- 2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues :
- 3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'026'000.00 TTC destiné à financer les travaux à la rte de Chenaule pour le renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, l'extension du réseau d'électricité basse tension, la réfection les infrastructures routières ainsi que le transfert de la route au domaine public communal, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- 5. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
- a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- b) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- d) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux infrastructures privées et communales

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 15-2024 est accepté par 48 oui, 23 non, 12 abstentions.

2.10 Préavis 16-2024 Parcelle 1271 - Constitution d'un droit de superficie

Le Président :

J'invite M. Dimitri Simos, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

M. Dimitri SIMOS:

Je dois avant d'entamer mon rapport vous présenter mes excuses. J'ai transmis par erreur, mes annotations sur le préavis financier de la Commission des finances et ce document vous a été transmis en accompagnement du rapport de la Commission. Supprimez-le, effacez-le, détruisez-le. Les annotations ne sont que des notes de séances et n'apportent rien au débat de ce soir.

A présent Monsieur le Président, voici mon rapport.

Ce n'est pas ce DDP qui permettra à notre Commune d'éponger sa dette.

Ce n'est pas le meilleur moyen de rentabiliser cette parcelle.

Ce n'est pas le plus beau terrain de Pully non plus, ni le mieux orienté.

Mais c'est un beau projet qui nous est proposé ce soir. Celui d'un projet qui est pensé avec ses habitants, qui met l'entraide et la collaboration au centre de ses préoccupations. C'est le projet d'un immeuble qui respecte le caractère naturel du site avec une superficie construite de 295 m2 sur une parcelle de 2'876 m2.

C'est le projet d'une construction où ce n'est ni le propriétaire de la parcelle, ni le promoteur ou la gérance qui est gagnant, mais le locataire. Car le rendement estimé de cet immeuble est de 2,6%, alors que le rendement admissible sur la base du taux hypothécaire actuel serait de 3,75%.

Puisque la Commune ferait ici le choix de l'abandon volontaire d'un hypothétique meilleur rendement sur ce DDP, au profit de loyers abordable au sens de l'art. 27 de la L3PL. La commission en a conclu qu'il s'agissait d'un effort fait par la Commune vis-àvis des futurs locataires de ce DDP et vous propose d'amender les conclusions du préavis afin que les bénéficiaires des appartements soient en priorité des citoyennes et des citoyens de Pully.

Finalement, le préavis 16-2024, pose une question très simple au Conseil communal : veut-on construire un immeuble de 10 logements à loyers abordables sur cette parcelle ou souhaite-t-on garder le terrain en l'état, libre de toute construction ? Ce soir, il nous faudra répondre oui ou non.

À cette question, la commission ad-hoc a répondu favorablement, puisqu'elle a adopté par 6 voix contre 3 les conclusions amendées du préavis.

Le Président :

Etat donné qu'il y a eu un préavis négatif de la Commission des finances, je demande si quelqu'un de cette commission souhaite nous donner une explication à ce préavis négatif ?

Mme Nathalie BERNHEIM:

Vous avez toutes et tous reçu le rapport de la Commission des finances établi par M. Briod, absent ce soir. Pour répondre à l'obligation qui est faite qu'au terme de ses débats, la Commission avait donné un préavis unanimement négatif à ce préavis 16-2024 pour la parcelle 1271, et conformément au règlement du Conseil, on vous informe de quelques points : vous les avez lus dans le rapport qui vous a été transmis, même par erreur, finalement les points sur lesquelles la Commission était unanimement d'accord, concernait la valeur vénale de la parcelle, pour l'un d'entre eux, le calcul de la rente, ainsi que le rendement et quelques remarques supplémentaires.

Pour étayer le propos et pour venir finalement un peu en opposition de ce que M. Simos évoque, je voudrais parler de la valeur vénale de la parcelle. Finalement la discussion se positionnait sur le fait que pour calculer à sa valeur au mètre carré, de savoir si la partie forestière de la parcelle était inclue ou pas. Mais fort est de constater que dans le préavis qui nous est proposé, nous devrions autoriser la Municipalité à grever dans son intégralité la parcelle, c'est donc les 2'876 m2 qui sont considérés et pas les 1'000 et quelques m2 sans la partie forestière. Il reste donc que le prix du m2 reste à une valeur vénale, semble-t-il, qui n'est pas suffisante par rapport à la valeur de ce terrain, même mal orienté et même difficile d'accès.

Le calcul de la rente est bien sûr partiellement lié à cela. La Commission considère aussi que les montants prévus restent finalement en deça de ce qui devrait être demandé pour ce calcul qui se fonde sur le rendement brut finalement de cette parcelle, puisque si l'on considère d'une façon toute simple et avec une règle de trois la valeur de l'objet qui sera à construire, évalué à CHF 3 millions et demi, éventuellement même CHF 3 millions, après une deuxième lecture, un état locatif aux alentours de CHF 200'000.00 et quelque et une rente proposée d'à peu près CHF 26 ou 27'000.00, ce calcul se situe à peu près à 6% et quelque, voire à 7% et quelque, si la valeur de l'objet construit est baissée.

C'est donc des montants qui semblaient à la Commission trop élevés pour un promoteur à but social. C'étaient les quelques éléments que je voulais partager et le dernier, je salue par contre le souhait de la commission ad hoc de vouloir rajouter un amendement, pour lequel d'ailleurs, c'est en dehors de la Cofin, une proposition d'ajout a été faite.

Le Président :

Nous avons ainsi pu avoir l'argumentaire de la position de la Commission des finances. Nous sommes toujours dans la discussion de l'entrée en matière de ce préavis.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai regretté que lors de la séance de commission ad hoc on nous ait présenté un projet de bâtiment qui ne correspondait pas du tout à l'intention de base du préavis présenté en premier lieu. Par rapport à ce préavis, des analyses ont été faites malheureusement tardivement, mais une chose est certaine c'est que ce droit de superficie est totalement inadapté et réglementairement le bâtiment projeté est impossible à réaliser. Je demande donc à notre Assemblée de ne pas rentrer en matière.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Je voudrais exprimer une surprise et un questionnement. A 16h02 cet après-midi, j'ai eu un appel téléphonique de l'architecte concerné par ce projet, qui voulait discuter avec moi du débat sur la pertinence ou non de ce projet. Je ne connais pas cette personne, qui ne me connaît pas non plus et mon numéro de téléphone n'est pas public. Donc, quelqu'un lui a remis mon numéro de téléphone. Je trouve cette manière de faire assez particulière avant un débat au Conseil communal, donc je ne sais pas si ceci pose une question de fond sur la pertinence de ce genre de tentative d'influence sur un ou peut-être plusieurs conseillers communaux de ce soir. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Nous sommes toujours sur la discussion sur l'entrée en matière du préavis.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je crois que nous avons déjà répondu en commission ad hoc aux interventions et aux questions qui ont été posées et répétées ici. Je remercie M. Simos pour son résumé qui

rapporte très bien le contenu de nos débats et les réponses que nous avons apportées à la Cofin concernant leurs questions.

Concernant le calcul, j'aimerais dire qu'il y a effectivement une divergence entre notre manière de calculer et celle de la Cofin, la dernière erreur que j'aimerais relever ici, c'est le coût de construction. On parle d'un coût de construction de CHF 3 millions, d'abord c'est CHF 4'600'000.00, donc déjà là il y a une divergence. Il y a également une divergence sur la surface constructible, puisque la Commission des finances n'avait pas tenu compte de la partie forêt qui est inconstructible et de la distance à la limite de la forêt qui n'est pas de 5 mètres, mais qui est de 10 mètres. Je pense qu'on peut s'abstraire de ces questions de calcul et, ces divergences sur ces calculs certainement très compliqués, dans lesquels on peut se perdre.

Nous admettons ici et c'est ce qu'a voulu dire la Commission des finances, que la rentabilité du terrain n'est pas maximale dans le projet qu'on vous propose, clairement. Un terrain obtient une rentabilité en fonction de ce qu'on va y faire. Nous avons fait ici une proposition dans laquelle nous n'allons ni vendre le terrain à libre prix, ni mettre en location auprès d'un promoteur, la possibilité libre de louer ces terrains au prix qu'il voulait.

Nous proposons ici à une coopérative de construire des logements d'utilité publique, dont le loyer est réglementé par l'Etat, non seulement à la première location, comme cela a été le cas aux Boverattes, mais sur toute la durée du droit de superficie. En plus, nous avons ici un projet qui s'adresse, puisque l'amendement a été admis, qui s'adresse à des pulliérans, et encore une fois, pas seulement à la première location, mais dans la durée durant tout le droit de superficie. Ce projet bénéficiera à des personnes qui habitent déjà la Commune, c'est-à-dire vos enfants, la génération des seniors, la classe moyenne qui n'arrivent pas à payer des logements au prix qui sont pratiqués aujourd'hui sur le marché.

Alors la question, elle est simple. Est-ce que vous voulez, oui ou non, qu'on construise sur ce terrain, 10 logements d'utilité publique, à des prix qui sont environ aujourd'hui avec la mise à niveau de l'indice à des prix à CHF 250.00 ou 260.00 le m2, ce qui n'est pas rien, ce ne sont pas des logements qu'on pourrait appeler « sociaux » dans lesquels logeraient des personnes qui ne travaillent pas, pour payer des logements à CHF 260.00 le m2, il faut quand même avoir une activité et puis être intégré dans la société.

Donc, la question elle est simple : est-ce que vous voulez, certes pour une rentabilité réduite, la construction de ces logements qui nous rapportera quand même environ CHF 30'000.00 par année ou bien laisser le terrain en l'état actuel et ne pas avoir de projet. Voilà. C'est à vous de décider et vous êtes libre de choisir ou non, cette possibilité, vous avez libre appréciation. Je vous remercie.

Le Président :

Nous sommes toujours dans la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, nous n'avons pas encore franchi le cap de l'entrée en matière.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Comment peut-on imaginer offrir un droit de superficie à une construction qui est totalement non réglementaire. A l'heure actuelle, je peux vous dire qu'avec 2 sous-sols, le rez-de-chaussée va se trouver à plus de 3 mètres et totalement non réglementaire. J'invite ce Conseil à voter la non-entrée en matière.

Le Président :

On est comme sur une montagne, on n'a pas encore franchi le col de l'entrée en matière. Mais je vais vous proposer qu'on le franchisse. Nous allons voter sur cette entrée en matière à l'aide des cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce préavis 16-2024 sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Je vois une douzaine de personnes. Abstention ? 5 abstentions.

L'entrée en matière du préavis est acceptée à une large majorité.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond.

Nous avons reçu 2 amendements. Celui de la commission ad hoc et un sous-amendement qui a été proposé. Je vous propose qu'on les prenne dans la lecture des conclusions, qu'on vote successivement sur ces points, mais pour l'instant j'ouvre la discussion générale sur ce préavis.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Je dois dire que les conclusions qui nous ont été soumises par la commission ad hoc, enfin le résultat des votes de la commission ad hoc sur les conclusions m'ont un peu interpellé, parce que je m'interroge sur la ligne à adopter face à la décision quasi unanime sur les moratoires relatifs aux constructions que notre Conseil a voulu mettre en place.

Nous n'avons quasiment aucune possibilité d'agir sur les droits à bâtir et les demandes de construction pour des terrains privés. Les constructions sont réalisées en fonction du règlement sur les constructions de la Commune. En revanche ici, nous avons à faire à un terrain communal. C'est-à-dire que là, nous avons toute possibilité d'agir. Et de mettre en place et de répondre aux moratoires que nous avions décidé à une très, très large majorité. Alors veut-on vraiment bâtir sur les terrains de la Commune, alors que nous demandons d'interrompre, dans une certaine mesure les constructions sur les terrains privés. Voilà, une question qui m'interpelle et je n'arrive pas très bien à comprendre les raisons qui incitent à nous demander de soutenir de bâtir sur un terrain communal actuellement.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je voudrais répondre tout de suite à la question du moratoire. Il s'agissait d'un postulat qui a été renvoyé à la Municipalité, donc pas d'une motion, qui demandait un moratoire partiel. La Municipalité a répondu, elle aussi partiellement, mais en l'occurrence il n'y a actuellement pas de moratoire qui a été décidé par le Conseil. C'est un postulat qui a été renvoyé à la Municipalité et qui vous répondra déjà plus tard dans la soirée sur l'avenir de ces motions et postulats et puis, plus formellement, le moment venu.

Et sur la question de M. du Bois sur la constructibilité des sous-sols ou de 2 sous-sols, il n'y a rien dans le règlement des constructions qui interdit de construire 2 sous-sols, quand il y a un parking souterrain de x étages, il y a plusieurs étages, il y a simplement qu'un étage en sous-sol qui est habitable, mais il est tout à fait possible, si on se réfère au RATC de construire plusieurs étages en sous-sol.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Je vais être bref, je vous invite à refuser ce préavis pour 3 raisons :

- 1) le prix du terrain : vous ne trouverez pas un terrain dans un rayon de 30 kilomètres de Lausanne qui permette de construire 10 appartements pour ce prix-là, comme l'a dit M. Roy, nous n'avons pas d'argent, donc ce n'est pas le moment de faire des cadeaux ;
- 2) il y a actuellement une liste d'attente de 300 personnes pour les crèches et les APEM, selon ce qui nous a été dit, il n'y a donc pas lieu de densifier sur des terrains qui

appartiennent à la Commune, comme dit par M. Kuonen, quand on n'a pas de contrôle sur des terrains privés, on est obligés de laisser faire, mais sur des terrains qui appartiennent à la Commune, il n'y a pas lieu de densifier;

3) le préavis ne tient pas compte du coût des infrastructures, nous avons discuté en début de séance du prix exorbitant des places de classe, rapidement CHF 60'000'000.00 pour rajouter 13 classes, donc dans cette même ligne, je vous invite à refuser une densification qui se fait sur des terrains de la Commune, qui auront des coûts annexes qui seront très importants. Merci beaucoup.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Franchement, je ne sais pas sur une série d'arguments, les plaisanteries les plus courtes sont les meilleurs.

Le premier argument qui moi me révolte, c'est par rapport à la question du prix du terrain. Ecoutez, mesdames, messieurs, ce terrain actuellement, coûte à la Commune, parce qu'il doit être entretenu. Entendons-nous bien : il rapporte 0, il coûte. D'accord, on ne va pas faire des millions là-dessus, mais en tout cas, il va rapporter un tout petit peu, il va rapporter d'autant plus qu'il va permettre à plein de jeunes pulliérans qui aujourd'hui, la mort dans l'âme, doivent quitter notre Commune. Là, je ne parle pas d'augmentation de la population, je parle de la population existante. Est-ce qu'une fois dans ce conseil, on peut parfois parler de la population existante. Je pense aussi à des personnes âgées, car il faut savoir que dans ce projet, du fait que nous avons des appartements adaptables au fur et à mesure du temps, des personnes âgées pourront s'y loger. Donc, réfléchissez juste une minute, pour 10 appartements, alors on accepte des tours, on accepte de supprimer des espaces verts, je n'ai pas besoin de spécifier de quel préavis je parle, alors pour un petit immeuble en forêt, on nous fait de grandes histoires, comme si cela allait, d'un coup, d'un seul, augmenter le nombre de classes. Mais de qui se moque-t-on ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai du mal à comprendre vraiment, l'analyse qui a été faite.

Est-ce que je peux poser une question à M. Zolliker, est-ce que ce projet est réglementaire, oui ou non ? Vous ne pouvez pas vous prononcer, alors de toute façon, je vous invite à refuser ce préavis.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je crois que la Commune n'a jamais laissé passer la construction d'un projet qui n'est pas réglementaire. L'aspect réglementaire de ce projet va être examiné au moment de l'octroi du permis, comme c'est le cas de tous les projets qui sont réalisés sur la Commune. Je dirais que la Commune de Pully a même la réputation d'appliquer très strictement son règlement, cela lui a même été parfois reproché, dès lors, on ne peut vraiment pas invoquer la non réglementarité de ce projet. Et je vais dans le sens de ce qu'a dit M. Girardet tout à l'heure, je crois que vous avez dit en Commission des finances qu'on ne pouvait pas mettre plusieurs sous-sols, il vous a très bien expliqué, que, oui c'est le cas, c'est possible, il ne faut pas confondre avec la règle qui dit qu'il n'y a qu'un sous-sol habitable. Mais on peut mettre plusieurs sous-sols et même la question des surfaces perméables constructibles qui résultent des modifications qu'on a faites, sera strictement respectée pour ce projet. Le permis n'est pas encore octroyé et la réglementarité sera strictement respectée, comme c'est le cas pour tout ce qui est construit sur la Commune de Pully. Merci.

M. Philippe STERN demande la parole :

Juste une petite intervention dans la lignée de M. Gaudin.

Je faisais partie de la commission ad hoc et je suis allé sur place, pour vous dire que dans le groupe des Vert·e·s, on n'a pas tous voté en faveur de ce projet, parce que certains d'entre nous se posaient la question des pauvres personnes qui pouvaient aller habiter làbas dans un coin sans soleil. Ce que je veux dire c'est qu'au niveau de la valeur vénale du terrain, je pense qu'il faut déjà se rendre sur place pour se rendre compte de la situation et comme M. Gaudin le dit, je pense qu'on a là l'opportunité justement de renflouer un peu, certes, c'est très, très peu, les caisses de la Commune, mais c'est vrai qu'en ce moment, ce terrain, il est à perte parce qu'il doit être entretenu par les employés communaux.

Je dirais encore finalement qu'il répond à un intérêt public, c'est-à-dire que pour ces habitants qui auront des loyers modérés, mais aussi un intérêt de la Ville de Pully, à mon sens, de pouvoir justement avoir un contrôle sur les constructions sur ses terrains communaux.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Ne répétons pas l'erreur que nous avons faite avec les Boverattes. Nous avons été très gourmands avec la redevance du droit de superficie. On en voit maintenant les résultats avec des loyers qui augmentent puisqu'il faut aussi rémunérer la Municipalité et donc augmenter les loyers. On a ici enfin une occasion pour avoir un terrain avec un droit de superficie correct qui permet d'avoir des loyers modérés et, surtout, qui est réservé à nos enfants, aux enfants des pulliéranes et des pulliérans. Donc, acceptez ce droit de superficie. Merci.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Je vous avoue que je fatigue un peu sur tous ces discours tant sur le prix, sur les 10 logements, les arbres, on en a parlé longuement, on a un réchauffement climatique, on essaie dans la mesure du possible de garder des éléments écologiques avec une biodiversité qui est d'origine, ce qui est le cas dans ce lieu. Il semblerait évident pour mille raisons de ne pas toucher à cet endroit et, pour l'instant, on peut imaginer qu'il va y avoir d'autres projets où plus de 10 appartements avec des loyers protégés pourront arriver sur le marché sans forcément toucher à une part de nature qui est un poumon essentiel pour l'avenir de nos enfants. Je vous prie de refuser ce droit de superficie. Merci.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je n'ai pas d'intérêt économique, mais il s'avère que j'ai collaboré indirectement avec cette coopérative. Et l'un des buts de cette coopérative, il est écologique, je dis bien écologique. Pour vous dire, ils prévoient des jardins en permaculture. Donc, vous êtes en train de dire à des gens qui font des jardins en permaculture : vous voulez bousiller la biodiversité. Mais, de nouveau, je n'arrive pas à comprendre, c'est faux, on ne va pas abattre d'arbres, c'est dans une zone, qui est actuellement juste entretenue et, au contraire, il est prévu qu'on entretienne le chemin, il est prévu que les futurs habitants prennent soin de cet espace. L'argument de la biodiversité, là je ne comprends même pas, c'est encore précisé dans ce préavis, la permaculture et les jardins et l'entretien de l'espace. On n'est pas en train de parler d'une tour avec de la pollution ou que sais-je? De plus, les places de parc par exemple sont limitées pour permettre une mobilité douce. Franchement, à un moment donné, j'ai de la peine à comprendre certains arguments. Qu'on soit contre, d'accord, mais avec des arguments qui soient justes.

Le Président :

Nous sommes toujours sur le débat de fond sur le préavis. La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, nous allons clore le débat et nous allons passer aux amendements et au sous -amendement que nous avons reçus, concernant les conclusions de ce préavis.

Nous avons reçu un sous-amendement de la part de Mme Nathalie Bernheim, et conformément à l'art. 89 al. 3, de notre règlement, le sous-amendement sera voté en premier lieu, puis ensuite l'amendement. Puis après c'est l'un contre l'autre.

Mme Nathalie BERNHEIM:

Je voulais juste préciser que ce sous-amendement complète l'amendement qui a été proposé par la commission ad hoc, du coup je vous lis l'amendement de la commission ad hoc :

Le choix des bénéficiaires des appartements sera attribué en priorité à des citoyennes et citoyens de Pully selon des critères à définir.

La proposition d'ajout serait la suivante :

L'attribution se fera sous le contrôle de la Commune dès la première attribution et durant toute la durée du droit de superficie.

Le sous-amendement ne s'oppose pas à l'amendement, il le complète.

Le Président :

Je tiens à préciser que vous avez légèrement modifié une phrase dans votre lecture, le texte exact est : les appartements seront attribués en priorité à des citoyens et citoyennes de Pully selon des critères à définir

Merci pour nous avoir amené votre sous-amendement signé.

J'ouvre le débat sur ce sous-amendement qui complète l'amendement de la commission ad hoc.

La parole n'est pas demandée, nous allons passer au vote sur ce sous-amendement. Puis nous voterons sur l'amendement de la commission ad hoc.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le sous-amendement est accepté par 62 oui, 12 non, 9 abstentions.

Est-ce que la parole est demandée sur l'amendement de la commission ad hoc ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement de la commission ad hoc aux conclusions du préavis est accepté par 53 oui, 21 non, 10 abstentions.

Je vous relis les conclusions du préavis 16-2024 telles qu'amendées :

Le Conseil communal de Pully,

décide

vu le préavis municipal N° 16-2024 du 31 juillet 2024,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

- 1. d'autoriser la Municipalité à signer un droit de superficie en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), grevant dans son intégralité la parcelle 1271 de 2'876 m2 pour la construction de 10 logements ;
- 2. le choix des bénéficiaires des appartements sera attribué en priorité à des citoyennes et citoyens de Pully selon des critères à définir ;
- 3. l'attribution se fera sous le contrôle de la Commune dès la première attribution et durant toute la durée du droit de superficie.

M. Léo FERRARI demande la parole :

Je me pose juste la question par rapport aux amendements qui viennent d'être votés, en quoi sont-ils contraignants sachant que l'acte juridique de constitution du droit de superficie ne mentionne pas ces éléments. Merci pour votre éclaircissement.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Evidemment que si les conclusions sont votées avec les amendements, c'est une décision du Conseil qui seront intégrées dans le DDP. Vous avez aujourd'hui un projet de DDP, on n'a pas encore l'acte final, et on tiendra compte de la décision du Conseil.

Le Président :

La parole n'est plus demandée, elle est close.

Nous passons au vote sur les conclusions amendées de ce préavis 16-2024.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 16-2024 est refusé par 49 non, 32 oui, 4 abstentions.

2.11 Préavis 17-2024 Forêts de Pully - Glissements de terrains et réfection de chemins forestiers - Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00

Le Président :

J'invite la Présidente de la commission ad hoc, Mme Karine Hirsch-Lorenz, à venir présenter et commenter son rapport.

Mme Karine HIRSCH-LORENZ:

Le présent préavis a pour objet la réfection des chemins forestiers qui ont subi des dégâts à la suite des glissements de terrains.

Je vais être brève, le préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents de la commission ad hoc, et je vous invite à en faire de même et accepter ce préavis afin que ces chemins forestiers puissent être remis en état.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis. Merci de limiter vos éventuelles interventions à l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis 17-2024.

Celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière pour ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Mme Cynthia ILLI demande la parole :

Les glissements de terrain en forêt ayant quelques liens avec le dérèglement climatique que nous connaissons. Ce préavis a généré une question plus large à l'intention de la Direction des domaines, des gérances et des sports : quelles sont les mesures et actions concrètes de la Commune de Pully pour prévenir les dangers naturels, notamment dans un contexte connu de changement climatique. Merci beaucoup.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je ne sais pas si je vais réussir à parler aussi vite pour la réponse, je crois que je suis en peu plus lente. En préambule, je remercie Mme Illi d'avoir pris la peine de nous envoyer sa question par mail hier après-midi.

Après consultation du service forestier ainsi que de la Direction des travaux et des services industriels, nous pouvons vous apporter la réponse suivante :

Le Canton a entrepris des études pour établir une carte des dangers naturels par bassin versant en 2015, qui est disponible sur le guichet cartographique www.sigip.ch. Il en ressort que globalement, la situation des dangers n'est pas élevée pour Pully, ni dans son secteur. Il n'en reste pas moins que l'on constate surtout depuis un certain temps, une certaine instabilité du terrain dans la zone forestière des hauts de Pully.

Historiquement, il faut rappeler qu'en 1983, Pully a connu un important glissement de terrain dans le Bois de la Chenaula. Suite à cet évènement, diverses mesures ont été entreprises afin de réduire les risques, soit :

- la construction d'une galerie de drainage par le Canton ;
- la correction du lit du cours d'eau de la Chandelar par le Canton ;
- la construction d'un réseau de récolte des eaux pluviales en surface de la Commune. Ces mesures ont permis de stabiliser, en tout cas de prévenir dans une certaine mesure, le glissement des terrains, de la meilleure manière possible.

Pour rappel, le renouvellement du réseau de surface a été réalisé en 2018 et financé par un crédit voté par le Conseil communal.

L'entretien des forêts de la Ville de Pully est assuré par le service forestier, qui suit le plan de gestion 2021-2031 du Triage forestier de Savigny-Lutry, auquel la commune de Pully est rattachée. La prévention et le contrôle des dangers naturels font partie intégrante de ses tâches, dont on mentionnera :

- l'entretien, le nettoyage et le contrôle périodique d'un réseau des cunettes de drainage mis en place après le glissement de 1983 ;
- l'entretien du réseau de chemins forestiers et des systèmes de drainage des eaux de ruissellement ;
- l'arrachage des plantes envahissantes le long des berges des rivières pour limiter les risques d'érosion ;
- la surveillance des cours d'eaux après les fortes pluies ;
- l'évacuation des bois dans les rivières pour éviter les embâcles ;
- la construction d'ouvrages de soutènement et de protection en bois local ;
- la stabilisation végétale, soit la plantation d'arbres adaptés pour stabiliser les talus ;
- l'intervention de sécurisation d'urgence.

En fonction des circonstances, ces tâches sont effectuées régulièrement, suite à de fortes pluies, voire parfois en urgence.

Tout en espérant avoir répondu à votre question, Madame la Conseillère communale Illi, je reste à votre disposition pour de plus amples explications.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je vais exceptionnellement déjà vous donner mon vote : je vais m'abstenir.

Mais, comme souvent, pour les abstentions, le sens n'apparaît pas immédiatement. Parce que, bien entendu, il est certain que pour cette fois-ci, il faut réparer ce qui est apparemment nécessaire de réparer. Les coûts ne sont pas exagérés. Mais, malgré la réponse de la Municipalité, le réchauffement climatique nous montre que de plus en plus d'évènements extraordinaires vont se produire. Ce qui semble anormal en 2024 risque de devenir la norme. D'où, si on fait un parallèle avec ce qui est en train de se passer dans le canton du Valais avec les routes, la question se pose des priorités, parce qu'on paie cette fois, mais est-ce qu'on va devoir repayer dans 3 ou 4 ans, pour les mêmes endroits ? On sait que ce sol est instable. Je suis désolé, mais quand on me dit que c'est en 1986 qu'il y a déjà eu des glissements de terrain dans la région. J'habitais au boulevard de la Forêt, donc je peux vous le dire, ces zones n'ont jamais été de la plus grande des stabilités. Avec le réchauffement climatique, les choses ne vont pas aller en s'améliorant, d'où mon abstention pour vraiment insister sur le fait que de plus amples études et surtout réflexions, devront être menées sur la question de l'entretien et des priorités à donner. Merci beaucoup.

Le Président :

Est-ce que la parole est encore demandée sur ce préavis ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur ce préavis 17-2024.

Je vous en lis les conclusions :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2024 du 7 août 2024,

vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 624'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de sécurisation des glissements de terrain et de réfections de chemins forestiers, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 17-2024 est accepté par 77 oui, 3 non, 2 abstentions.

Préavis 18-2024 Vignes de Pully - Avenir de l'exploitation viticole 2.12

Le Président :

Ce préavis est un préavis d'intention de la Municipalité, il n'y a pas de commission ad hoc nommée pour ce préavis, pas d'entrée ne matière concernant ce point puisqu'il s'agit d'un préavis d'intention de la Municipalité. Cet objet ne nous amène pas à une décision à l'issue des débats, conformément à la teneur de l'art. 37 de notre règlement.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

Je voudrais ajouter à ce préavis d'intention, répéter qu'il répond quand même à certaines interventions qu'on a eues ici au Conseil communal, pour pouvoir aussi démontrer qu'on fait cette étude, qu'on n'a pas laissé ces interventions sans réponse, qu'on n'est pas restés inactifs et qu'on a voulu ainsi répondre à une demande et peut-être aussi à des critiques, qui ont été formulées au sujet de l'exploitation des vignes. Libre ensuite au Conseil communal de prendre des décisions en conséquence par rapport à ces calculs qui ont été faits et que nous tenions à vous présenter par le biais de ce préavis d'intention. Je vous remercie.

Le Président :

Nous sommes dans la discussion sur ce préavis d'intention. Est-ce que la parole est demandée ?

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

La Municipalité a invité la Commission de gestion et la Commission des finances pour présenter ce préavis d'intention et je la remercie, c'était une initiative nouvelle de pouvoir ouvrir la discussion avec la Commission des finances et la Commission de gestion sur ce sujet.

J'aimerais revenir sur un point qui a été soulevé pendant ces discussions, c'est que le préavis d'intention se focalise sur les coûts et lors de la séance d'information, il a aussi été relevé que ce serait intéressant de connaître les recettes, quels sont les vins de Pully qui se vendent le mieux, la Commune a une grande diversité de cépages et de produits et, aussi, quelle est la part des vins qui sont achetés par des revendeurs où les prix sont nettement inférieurs que les prix du public et je voudrais savoir si on pourra avoir prochainement ces éléments qui concernent les recettes des vins, comment se répartissent les recettes des vins, des produits de la vigne, qui serait une information intéressante. Merci beaucoup.

Mme Lydia MASMEJAN:

Nous avons entendu ce vœu et nous allons compléter les informations. Toutefois ces informations ne peuvent pas être obtenues tout de suite, c'est un tout petit peu plus compliqué que ce que nous avions prévu, mais sur le principe, nous sommes tout à fait d'accord de compléter ces informations et de vous les transmettre avant le budget, qui sera voté prochainement pour que vous ayez toutes les données requises qui complèteront ce préavis d'intention. Donc, d'accord avec vos demandes.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Je remercie la Municipalité et les intervenants pour les échanges relatifs à ce préavis d'intention sur l'avenir de l'exploitation viticole à Pully.

2.13 Propositions individuelles

2.13.1 Motion transformée en postulat 06-2024

« Pour l'étude et l'élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que de la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements. » de M. Stephan Margelisch

M. Margelisch a transformé sa motion en postulat, postulat qui porte le numéro 06-2024. Ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante : nous entendrons successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le Président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de ce postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des deux possibilités suivantes prévues par l'art 68 al. 2 de notre règlement et choisie par le postulant : soit de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents, le demande ; soit de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, avec une procédure de vote classique à la majorité.

J'invite à M. Margelisch à présenter son postulat.

M. Stephan MARGELISCH:

Je voulais tout d'abord préciser que j'ai effectivement transformé ma motion en postulat puisque le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur le plan d'investissement, il ne peut pas non plus se prononcer sur le plan de financement de ces investissements.

Cela étant précisé, je voulais quand même faire quelques considérations générales dans la mesure où finalement le détail des calculs n'est pas le plus important.

En 2022 et en 2023, dans les conclusions sur le budget de l'année suivante, la Municipalité avait estimé que le plafond d'endettement était insuffisant et qu'il faudrait envisager de l'augmenter à CHF 300 millions. Nous sommes déjà une année après l'acceptation du Conseil du plafond d'endettement que le montant a été estimé comme insuffisant par la Municipalité. On est obligés de constater que malheureusement, le rythme de ces investissements s'est accéléré, alors qu'on avait jusqu'à l'année dernière, une moyenne, un ordre de grandeur de CHF 15 millions de dépenses annuelles, de dépenses nettes d'investissement, on se retrouve aujourd'hui avec des dépenses qui vont au-delà de CHF 30 millions, probablement CHF 40, lorsque les projets les plus importants seront mis en route. Manifestement, les moyens financiers ne sont pas adaptés puisque comme vous le savez très bien, la marge d'autofinancement, le cashflow est insuffisant, voir nul, il ne peut donc pas participer au financement des investissements.

Le postulat demande que la Municipalité examine les possibilités de financement de ces investissements par une hausse du plafond d'endettement ou par d'autres mesures, notamment la vente d'actifs de la fortune communale, cas échéant d'autres mesures, si l'opportunité se présente. Je demande que cette étude se matérialise sous la forme d'un plan financier, l'horizon de ce plan étant le même que le plan des dépenses d'investissement lui-même, soit 5 ans. J'espère que vous suivrez cette proposition et je demande le renvoi à la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je passe la parole à la Municipalité. M. le Syndic, est-ce que vous voulez prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je dois m'exprimer pour ma part sur la recevabilité formelle de ce postulat sur lequel notre Conseil doit se pencher selon l'art 67 al. 3. Il est selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

J'ouvre donc la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer? Ce n'est pas le cas, en l'absence de discussion, le postulat est considéré comme recevable sur le plan formel.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur le postulat de M. Margelisch? Ce n'est pas le cas.

M. Margelisch demande le renvoi du postulat à la Municipalité, ce qui requiert la majorité des votes.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi immédiat du postulat à la Municipalité est accepté par 48 oui, 15 non, 17 abstentions.

2.13.2 Postulat 05-2025 « Desserte de Pully-Nord en transports publics »

de Mme Lena Yersin et consorts

Je constat que ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art 67 al.1 de notre règlement.

La procédure, comme pour le postulat précédent, sera la suivante : nous entendrons successivement l'autrice du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'article 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion, au vote et je donne la parole à Mme Lena Yersin.

Mme Lena YERSIN:

Tout d'abord, je voulais clarifier un point : au moment où j'ai cherché les cosignataires, je n'ai pas trouvé, sur le moment, une personne du groupe PS qui habite à Pully-Nord. Ce n'est pas une discrimination envers les socialistes, donc mille excuses !

Ce postulat part du constat que, parmi les 3 lignes de bus des tl qui entourent Pully-Nord, aucune ne pénètre à l'intérieur du quartier. Or, celui-ci est peuplé de près d'un millier d'habitants. On peut aussi compter les besoins en déplacement des écoliers en particulier avec le nouveau collège de Chantemerle.

Compte tenu du type de rues dans ce secteur, c'est probablement une desserte en minibus qui pourrait être envisagée, comme cela était d'ailleurs le cas il y a quelques années avec un minibus qui passait par la place Chantemerle.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une desserte appropriée de Pully-Nord d'entente avec les Transports lausannois.

Je vous demande donc, chers collègues, de soutenir ce postulat en le renvoyant directement à la Municipalité pour étude et rapport. Merci.

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Effectivement, la demande de Mme la Conseillère Yersin est pertinente.

Elle a d'ailleurs déjà été posée à de nombreuses reprises, notamment au sein de l'Association des intérêts de Pully-Nord. On y a répondu et on y répond encore indirectement si vous voulez bien, ce soir par la communication qui est déposée sur vos tables, puisqu'effectivement il y a actuellement des minibus sur la ligne 48, qui sont aujourd'hui totalement insuffisants, qui ne permettent pas de transporter les personnes à mobilité réduite, ni d'ailleurs confortablement des poussettes, etc. On a demandé un crédit d'études pour développer cette ligne puisqu'elle est utilisée par plus d'un demi-million de passagers par année, c'est la ligne aujourd'hui qui explose dans la région lausannoise, au niveau du nombre de passagers et les TL aimeraient avoir des bus plus grands sur cette ligne et plus accessibles. C'est un petit peu contradictoire, je dirais qu'on est plutôt en voie de chercher des solutions complémentaires pour des bus plus grands sur la ligne 48, qui permettraient éventuellement une desserte plus fine du quartier, mais l'idée d'avoir une ligne qui passe vraiment régulièrement par la place de Chantemerle, elle est vraiment difficile à mettre en place.

Mais on répondra à un postulat, s'il nous est transmis, bien évidemment.

Le Président :

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de ce postulat qui selon moi est recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat qui invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. que je viens de mentionner. Est-ce qu'il y a une prise de parole sur la recevabilité du postulat ? Ce n'est pas le cas, ce postulat est considéré comme recevable sur le plan de la forme et du fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur le postulat. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Mme Yersin, vous confirmez votre choix d'un renvoi immédiat à la Municipalité, ce qui requiert un vote à la majorité ? C'est le cas.

Nous passons au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi immédiat à la Municipalité du postulat est accepté par 71 oui, 7 non, 4 abstentions.

2.13.3 Interpellation « Circulation des cyclistes aux abords de la Place Neuve »

de Mme Lena Yersin

Le Président :

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Ce nombre est manifestement atteint. Mme Yersin vous avez la parole.

Mme Lena YERSIN:

Depuis 2023, la Municipalité a équipé la Place Neuve de divers mobiliers très appréciés des Pulliéranes et des Pulliérans. Ces aménagements ont été qualifiés de provisoires et construits de manière évolutive.

Or, plusieurs usagers m'ont approchée au sujet des bancs installés dans le passage qui relie la Place Neuve à la banque Raiffeisen. À cet endroit, la cohabitation des piétons et des cyclistes paraît peu sûre à cause de la faible largeur des passages disponibles. Apparemment, la configuration adoptée ne respecte pas les recommandations de la VSS, Association suisse des professionnels de la route et des transports, qui fait autorité en la matière.

Par cette interpellation, je demande à la Municipalité d'expliquer le choix de cet aménagement et le cas échéant, d'en réexaminer la pertinence. Merci.

Le Président :

Est-ce que la Municipalité veut-elle répondre ce soir à cette interpellation ? Ce n'est pas le cas, elle le fera donc lors de la prochaine séance.

2.13.4 Interpellation « Quelle suite pour les motions RCATC envoyées à la Municipalité le 22 mars 2023 ? » de M. Guillaume Roy et consorts

Le Président :

Là aussi, conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Visiblement, vu le nombre de cartons orange, on y est largement.

M. Roy vous avez la parole.

M. Guillaume ROY:

Je serai extrêmement bref, car nous avons toutes et tous envie d'aller nous coucher à une heure raisonnable.

Le Conseil communal est l'organe décisionnaire en matière de règlement communaux.

Ce conseil est extrêmement préoccupé par l'évolution urbanistique de notre Ville ; il a soutenu à des majorités écrasantes les motions qui lui ont été présentées début 2023 pour aligner le règlement des constructions avec ses préoccupations.

Depuis, le temps passe, et une certaine impatience commence à gagner les motionnaires à l'origine de ces textes. Nous nous inquiétons du sort qui sera réservé à ces motions, et au moyen de cette interpellation, nous demandons à la Municipalité de nous éclairer sur la suite qui sera donnée aux décisions d'adaptation du RCATC prises par notre Conseil début 2023. Je vous remercie.

Le Président :

Je me tourne encore vers la Municipalité. M. Lucas Girardet demande la parole.

M. Lucas GIRARDET, Municipal:

- La Municipalité va effectivement répondre immédiatement aux 3 questions de l'interpellation
- 1) Quelles sont les raisons pour lesquelles les délais réglementaires n'ont pas été tenus ? En préambule, il convient de rappeler que, comme déjà exposé dans sa communication du 24 mai 2023 et dans sa réponse du 7 mai 2024 à la pétition « Pour que la zone de villas de Pully demeure une zone de villas », la Municipalité a décidé de répondre à ces deux motions à travers la mise en place d'une zone réservée communale qui reprend les points

majeurs, à savoir la préservation du patrimoine bâti et le maintien de la pleine-terre, d'exiger de manière plus systématique la pose de gabarits et de traiter les autres points dans le cadre de la révision complète du PGA et du RCATC en cours.

Cette manière de faire constitue, selon la Municipalité, la seule manière d'assurer la cohérence des modifications souhaitées par le Conseil communal avec le futur PACom et son règlement.

Cela dit, concernant les délais, il faut savoir qu'une révision d'un plan d'affectation ou de son règlement, même partielle, est soumise à une longue procédure : examen préliminaire, examen préalable, enquête publique, adoption par le Conseil communal, approbation puis entrée en vigueur. Toutes une série d'étapes, qui comme vous le savez le savez certainement, ne peuvent pas être conduites en une année.

- 2) A quelle date la Municipalité compte-t-elle répondre à ces motions ? Comme expliqué, ces motions trouveront leur complète réponse dans le préavis relatif à l'adoption du futur Plan d'affectation communal et de son règlement.
- 3) A quelle date pouvons-nous espérer une entrée en vigueur du RCATC modifié comme décidé par le Conseil ?

L'entrée en vigueur du futur PACom et de son règlement est espérée au 2ème semestre 2027. Il convient toutefois de rappeler que, dans l'intervalle, les dispositions de la zone réservée communale sont d'ores et déjà applicables en attendant qu'elle soit soumise au Conseil communal, d'ici la fin de l'année 2025. En outre, une fois le nouveau PACom et son règlement mis à l'enquête, soit au 2ème semestre 2026, et sous réserve que le travail se poursuive comme prévu, la Municipalité pourra appliquer le futur règlement en anticipation.

Au vu des informations rassemblées ci-dessus, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. Guillaume Roy et consorts.

Le Président :

Je me tourne vers M. Roy, êtes-vous satisfait de la réponse ? Cela semble être le cas.

2.13.5 Réponse de la Municipalité à l'interpellation « Diète postale à marche forcée - Stop! » de M. Yassin Nour

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

On a des réponses qu'on vous doit depuis la dernière séance et j'en ai une en particulier, je me permets d'ouvrir le bal si on peut dire ça comme ça, qui répond à une interpellation de M. le Conseiller Nour qui s'inquiétait de la diète postale et de la fermeture annoncée par la Poste d'un certain nombre d'offices postaux traditionnels et M. Nour avait posé une série de questions, que je ne rappelle pas, mais en fait qui portaient globalement sur le risque que l'office de Pully soit embarqué dans ces fermetures intensives annoncées par la Poste.

Voilà notre réponse à cette interpellation du 19 juin dernier : la Municipalité a écrit rapidement pour une administration, le 25 juin, à la Poste, pour lui demander à être informés sur ces intentions relatives à l'office postal de Pully et sa stratégie à ce sujet. La Poste a répondu également rapidement, le 8 juillet 2024, elle a largement repris les informations générales figurant dans son communiqué de presse et a conclus son courrier en indiquant, je cite « que pour procéder aux adaptations des sites restants, la Poste a défini des critères, tels que l'accessibilité et une présence équilibrée dans toute la Suisse. S'agissant des sites où nous constatons que ces critères ne seront pas satisfaits à moyen terme, nous allons rechercher le dialogue avec les communes et les villes à partir de juillet. Après un premier examen des critères, votre Ville de Pully avec le site Pully n'est

pas concernée actuellement par ces adaptations. » Donc, aujourd'hui, on a la joie de ne pas répondre aux critères de la Poste, mais c'est actuellement, cela laisse quelques portes ouvertes pour le futur. L'annonce de la Poste concerne effectivement la période 2025-2028. La Municipalité va suivre avec toute l'attention requise et que vous nous connaissez, l'évolution de la stratégie de la Poste relative à ses offices postaux. Si la Poste venait à envisager une adaptation de l'office de Pully, la Municipalité utiliserait alors tous les moyens dont elle dispose afin de maintenir une offre postale physique qui corresponde à une ville de près de vingt mille habitants.

Voilà, ce qu'on peut dire sur ce sujet, j'espère qu'on a répondu à votre interpellation.

Le Président :

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation, M. Nour, y a-t-il une demande de prise de parole ? Non, M Nour semble satisfait.

2.13.6 Réponse à l'interpellation « Augmentation des loyers aux Boverattes »

de Mme Pauline Tafelmacher

Réponse à l'interpellation à propos de l'augmentation des loyers aux Boverattes.

Lors de la séance du 19 juin 2024, la Conseillère communale Pauline Tafelmacher a interpellé la Municipalité au sujet de l'augmentation des loyers dans le quartier des Boverattes, érigé sur une parcelle propriété de la Ville de Pully et grevée d'un droit de superficie.

L'interpellation est composée de deux questions, auxquelles la Municipalité répond comme suit :

Pour rappel, la première question :

- Sachant que dans le rapport de la commission ad hoc pour le préavis 25-2017, la Municipalité précise clairement que les loyers et en particulier leurs augmentations éventuelles sont contrôlés par la Ville de Pully, nous aimerions savoir : Comment la Municipalité compte-t-elle prendre position et se manifester auprès de la Vaudoise ? » Tout d'abord, l'obligation de contrôle des loyers ne figure pas dans le préavis de la Municipalité 25-2017 du 1^{er} novembre, ni dans le droit de superficie. Les mentions du rapport de la commission ad hoc établi par le Président de la commission n'est pas érigé par la Municipalité et n'a pas force contraignante. Selon l'acte du droit de superficie, qui seul est déterminant, la superficiaire devait remettre à la Ville de Pully, l'état locatif initial, garantissant un prix au m2 moyen par an ne dépassant pas CHF 280.00, frais accessoires compris, hors frais de production de chauffage et d'eau chaude. Cela a été fait. Aussi, la Ville de Pully a procédé à un contrôle méticuleux des conditions d'exploitation et de fixation des loyers, pour constater que toutes les clauses stipulées dans l'acte notarié étaient bel et bien respectées.

Deuxième question:

- Quelles démarches va-t-elle entreprendre pour vérifier que le rendement n'est pas abusif au vu des observations de ce qui précède ?

La question de la variation des loyers qui est précisément la question qui est peut-être plus discutée et plus révoltante apparemment pour les interpellants et les locataires, et bien cette question est régie par le droit du bail, qui protège le locataire contre les hausses de loyer, il définit strictement les conditions auxquelles le propriétaire peut légalement opérer des hausses. L'application du droit du bail est assurée par les instances judiciaires, à l'exclusion des autorités communales qui ne se sont pas compétentes pour cela. Cette réserve du droit du bail a d'ailleurs été exprimée en séance du Conseil sur le sujet, par la Municipalité. Ainsi, il est confirmé que la Municipalité n'est pas compétente pour vérifier

le caractère abusif ou non du rendement, qui est du ressort des autorités judiciaires compétentes. L'application des dispositions du droit de superficie est, elle, de la compétence du superficiant, ici la Ville de Pully. Dans ce contexte, la Direction des domaines, gérances et sports a rencontré la superficiaire, la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, ainsi que la gérance en charge de la gestion des immeubles, le Comptoir Immobilier, pour assurer cette application, notamment sur la question des charges. Il a été relevé que la facturation de l'eau froide aux locataires n'était effectivement pas autorisée selon les conditions du DDP. Ainsi, la superficiaire s'est engagée à réparer son erreur en corrigeant tous les décomptes de charges établis à ce jour.

Le Président :

Je me tourne vers l'interpellante, Mme Pauline Tafelmacher, êtes-vous satisfaite de la réponse, désirez-vous intervenir ?

Mme Pauline TAFELMACHER:

Merci pour votre réponse et votre démarche quant aux charges.

Je me permets encore d'ajouter ce soir que vos services nous ont informé que la Vaudoise ne vous a toujours pas transmis les coûts réels de construction, alors que le DDP stipule bien qu'elle devait le faire au plus tard un an après la fin des travaux, soit en 2021. Mais, ah oui, des éléments de toiture sont encore à construire, nous dit-on. Les travaux ne sont donc pas encore terminés, paraît-il. Surprenant, vous en conviendrez, une hausse des loyers, alors que la valeur de rendement des constructions n'a pas encore été déterminée. C'est pourtant également cette fameuse valeur de rendement qui permet de calculer et d'actualiser la redevance que la Vaudoise doit verser à la Commune chaque année. Etonnant donc, que vous n'ayez rien exigé depuis 3 ans. Il faut dire que vous avez une certaine marge, puisque que contrairement à ce que vous proposiez ce soir dans le préavis 16-2024, vous avez choisi à l'époque la superficiaire qui vous offrait la redevance la plus élevée, sachant pourtant que cela a une répercussion directe sur les loyers évidemment. Dès lors, pour un projet de logements abordables que vous sembliez souhaiter, on dira qu'il a vu le jour, oui, et qu'il aura duré 4 ans. Bravo!

Mme Lydia Masmejan demande la parole :

Je voudrais quand même répondre à Mme Tafelmacher sur cette question des hausses de loyer, qui est effectivement réglée par le droit du bail et j'aimerais bien faire comprendre que cette évolution, elle est contrôlée par le doit du bail. Et le droit du bail à certains moments permet aussi aux locataires de demander une baisse de loyer. En l'occurrence, nous sommes ici en présence d'une hausse des taux d'intérêt, une hausse de l'IPC, qui ont été faites en 2020 et que, effectivement, la situation est désavantageuse pour les locataires. Mais le droit du bail globalement, il protège le locataire et les instances judiciaires vont pouvoir corriger cette évolution. Alors oui, on peut dire qu'il ne protège pas, cela dépend des positions politiques. Toujours est-il que c'est du droit fédéral. Il est écrit, il figure dans le code des obligations et nous devons le respecter et les locataires ont le droit de le faire respecter. Mais encore une fois, il est parfois à l'avantage des locataires et parfois au désavantage, mais en ce moment, non seulement pour les Boverattes, mais pour tous les locataires, vous connaissez la situation, on en parle partout dans les médias, c'est l'ensemble des locataires qui aujourd'hui sont prétérités par le fait que nous avons eu des baisses du taux d'intérêt depuis 2020 et aussi une hausse de l'IPC, ce qui n'est pas favorable pour les locataires. Mais, encore une fois, il y a des moments où le droit fédéral est avantageux pour les locataires et permet de demander une baisse de loyer.

Mme TAFELMACHER demande la parole :

Je me permets juste de répondre. Je comprends tout à fait la notion du droit du bail. Ce que je déplore ici, c'est plutôt le choix politique qui a été fait à l'époque. Certes, ma foi, vous direz que ce n'est pas de votre ressort, mais enfin on nous avait présenté quand même la volonté d'un projet qui visait vraiment des logements à loyers abordables, si au fond le seul loyer qui était sous contrôle de la Municipalité, c'était le loyer initial, vous en conviendrez, ce n'est pas tout à fait quelque chose qui s'inscrit dans la durée, du coup, donc on ne peut absolument pas garantir que les loyers restent abordables et encore une fois, si je mentionnais la redevance ce soir, c'est pour noter que le fait que la redevance soit maximale, puisque que contrairement à ce que vous proposiez dans le projet de ce soir, le préavis 16-2024, vous avez choisi la Vaudoise comme superficiaire et non pas, par exemple, une coopérative. J'imagine qu'il y avait certainement des tas de contraintes pour le faire, mais enfin au niveau du choix politique, ça n'est pas fondamentalement un projet qui veut des loyers abordables à long terme, qui a été défini.

Et ça, ben voilà, c'est ce que nous déplorons ce soir.

2.13.7 Réponse à l'interpellation « Politique sportive à Pully »

de M. Robin Carnello

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Lors de la séance du 19 juin 2024, le Conseiller communal Robin Carnello a interpellé la Municipalité au sujet de la politique sportive à Pully. L'interpellation est composée de trois questions, auxquelles la Municipalité répond comme suit :

1) Au regard de l'évolution des chiffres ci-dessus, quelles conclusions en retire la Municipalité ?

La Municipalité ne tire pas de conclusions directes sur la seule donnée des chiffres avancés par le Conseiller Robin Carnello. Pour une analyse complète et globale, il faut selon nous considérer d'autres facteurs qui nous permettent de savoir si, et dans quelle mesure, les infrastructures sportives actuelles satisfont la demande des citoyens et citoyennes de notre Commune.

A cet égard, il convient de relever qu'à l'heure actuelle, seuls 39% des membres des clubs sportifs pulliérans sont domiciliés à Pully. En d'autres termes, il est aussi légitime de s'interroger sur la pertinence de construire des infrastructures sportives supplémentaires si elles profitent principalement à des sportifs et sportives provenant d'autres communes. La Municipalité est toutefois convaincue de l'importance de coordonner l'adaptation des infrastructures sportives à l'évolution démographique et à l'urbanisation de la Ville. Si les sports pouvant être effectués dans les salles de gymnastique profiteront du développement des infrastructures scolaires, ce n'est pas le cas d'autres sports, tels que le tennis, le football, la voile, la pétanque, les arts martiaux, l'athlétisme, etc.

- 2) Quelle est sa vision par rapport au développement d'une politique sportive à Pully, notamment au travers du renforcement de l'action des associations sportives locales et l'implication de celles-ci dans le processus de réflexion ?
- La Municipalité travaille activement sur le développement de son Plan directeur communal et de son plan d'affectation communal. Dans ce cadre, elle a déjà prévu de convier les membres de la commission extraparlementaire des sports à une séance, en 2024 encore. La politique du sport sera mentionnée dans le PDCom de la Ville de Pully, sous une forme qui reste à définir.
- 3) La Municipalité envisage-t-elle d'impliquer les sociétés sportives locales dans le développement d'initiatives pour favoriser la pratique sportive, notamment par le développement possible de partenariat de type public-privé ?

Elle ne l'exclut pas et examinera les opportunités au cas par cas en fonction des demandes et disponibilités foncières. C'est une solution qui mérite d'être développée au gré des possibilités et des emplacements qui permettraient le développement de nouvelles infrastructures.

4) Finalement, comment la Municipalité envisage-t-elle d'intégrer les associations sportives et leurs besoins dans le cadre de la révision du plan directeur communal? Le principe d'une participation est admis. L'ensemble des associations sportives et sociétés locales ont d'ailleurs déjà été conviées aux ateliers participatifs qui se sont déroulés respectivement en septembre 2023 et en juin 2024. Une participation plus ciblée est envisagée par le biais de séances thématiques dont la première devrait avoir lieu en automne 2024.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Je remercie Mme Masmejan, ainsi que ses services pour le temps qu'ils ont consacré à la rédaction de cette réponse.

Je constate qu'il y a quelques points de satisfaction notamment sur l'implication de la commission extraparlementaire des sports prochainement, mais également par rapport à des ateliers thématiques pour le PDCom, dont j'espère que le sport sera thématisé à la hauteur qu'il mérite, puisqu'il fait également l'objet d'une initiative populaire cantonale pour le développement de ses moyens.

Juste une petite précision par rapport aux chiffres sur lesquels je vous demandais une opinion : la source citait clairement les rapports annuels de la Ville de Pully, donc il s'agit de vos chiffres et je suis étonné que vous ne puissiez pas en faire de conclusions, puisqu'ils proviennent de vos rapports annuels. Ceci étant, par rapport aux éléments que vous indiquez, que les personnes qui utilisent les infrastructures sportives proviennent également des zones alentours, cela m'incite à vous dire également aussi peut-être de voir quelles sont les dispositions qu'on peut engendrer avec les autres communes, on a parlé, j'ai pu le lire dans les rapports, d'une commission extraterritoriale par rapport aux établissements scolaires. Donc, j'imagine que pour des investissements d'infrastructures régionales, des ouvertures avec nos collègues des communes avoisinantes pourraient être des pistes.

J'invite également la Municipalité, pour que les mesures développées dans le cadre d'une potentielle politique sportive soient pleinement satisfaisantes, j'invite aussi la Municipalité à être un peu plus proactive sur des pistes de développement envisageables, notamment par rapport à tous les sports que vous avez cités, qui nécessitent aussi des infrastructures pour pouvoir permettre à plus de Pulliérans et Pulliéranes de pratiquer une activité sportive. Ce soutien pour moi est essentiel, dans des mesures de cohésion sociale et de santé publique, en cela nous devons apporter une réponse à la hauteur de ces enjeux dans les années à venir. Merci pour votre attention.

Le Président :

Nous sommes visiblement arrivés au bout de ce point « Propositions individuelles ».

2.14 Divers

2.14.1 Première journée internationale des aînés à Pully - 1er octobre 2024

M. Gérald CUCHE

Vous avez trouvé sur vos tables un flyer annonçant la première journée internationale des aînés à Pully le 1^{er} octobre prochain dans cette salle.

Ce n'est pas par hasard que cette date du 1^{er} octobre a été retenue. Elle coïncide avec la journée internationale de la personne âgée qui a été proclamée le 14 décembre 1990 par l'assemblée générale des Nations Unies. Au mois de mars 2024, lors d'une assemblée des inter quartiers solidaires, j'ai demandé, dans le cadre d'une association Pro Senectute des quartiers et villages solidaires du Canton de Vaud, qui sont au nombre de 40, que la réunion du mois d'octobre suivant ait pour thème principal l'organisation d'une journée internationale des aînés, le 1^{er} octobre 2024. Résultat : ce sont une vingtaine de manifestations qui auront lieu ce jour-là dans le Canton.

A Pully, j'ai développé ce projet et je me suis ensuite approché des 4 associations que sont le Kadéiloscope Pully-Sud, le Club des aînés Pully-Paudex, l'Avant Poste de Paudex et la Mosaïque de Pully-Nord. Hormis la Mosaïque, toutes les associations m'ont fait part de leur intention de participer à l'aventure.

Nous sommes à bout touchant de l'organisation de cette journée, entièrement gratuite, adressée aux retraités de notre Commune et dont le programme figure sur le flyer. Je tiens à mentionner tout particulièrement la participation à cette journée de 6 sociétés locales et le fait que les associations suivantes ARAS, CMS, Pro-XY, les chauffeurs bénévoles, l'Eglise Réformée, la DJAS tiendront des stands afin d'offrir la possibilité à tout senior de pouvoir leur poser des questions sur des sujets qui les préoccupent.

Pout terminer, il me reste à vous communiquer que les conseillers communaux Eva Reith et Jean-Robert Chavan font parie du comité d'organisation et je tiens aujourd'hui ainsi à remercier également la Ville de Pully pour son soutien tant financier, logistique, sécuritaire, ainsi que la promotion PPB pour son soutien financier. Beaucoup d'entre vous, n'êtes pas encore concernés directement par cette manifestation. Mais je pense que vous pourrez aisément transmettre ce document à une personne concernée autour de vous. Merci de votre attention.

2.14.2 Application iNotis

Mme Lena YERSIN

La société Cobalt a développé l'application iNotis, destinée aux communes ou à d'autres entités régionales, permettant d'apporter des informations à la population. Cette société a son siège à Bulle.

Plus de 80 communes de Suisse romande ont fait le choix de communiquer avec leur population par l'application iNotis. En téléchargeant iNotis, les personnes qui le souhaitent reçoivent sur leur téléphone les informations de la commune concernant des problèmes momentanés, des manifestations ou des évènements urgents, comme des pannes de courant, fermeture d'une route, etc.

Je pose donc la question de savoir si Pully a déjà envisagé une telle solution, qui paraît aller dans le sens de l'effort d'information et de transparence envers la population, tel que mentionné dans le programme de législature ? Merci.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Merci à Mme Yersin de nous avoir transmis sa question, ce qui a permis à notre responsable de la communication, que je remercie, de réunir quelques éléments rapidement pour votre répondre.

Cette application est effectivement utilisée par des communes, souvent petites, dans le canton de Fribourg essentiellement. Dans le canton de Vaud, les bureaux de communication en tout cas des villes de Morges, Nyon ou Lausanne, qui ont été approchées, ne la connaissent pas.

Il existe beaucoup d'applications qui servent de canal de communication entre les villes et leurs habitantes et habitants. La Ville de Pully avait été approchée quelques fois dans le passé par les porteurs d'une application, qui s'appelle CommuneApp ou, plus récemment par MyLocalServices. Nous n'avons pas donné suite à ces offres, pour différentes raisons : premièrement, une évidente raison budgétaire et puis deuxièmement, pour ce genre d'application, il est important de se demander quel bénéfice un tel outil peut réellement apporter, en plus de ceux qui existent.

Le principal atout, mis en avant pas ces applications semble-t-il, serait de pouvoir communiquer de manière « push », comme on dit en français, des informations importantes telles qu'une coupure de courant ou effectivement une fermeture de route. Pour cela, il existe actuellement des canaux qui fonctionnent bien : notre site internet, par exemple, ou notre page Facebook. Évidemment, cela suppose que les utilisatrices ou utilisateurs fassent l'effort de chercher l'information. Je relève en passant, que pour ce qui est de la coupure de courant, soit elle est planifiée avec une large information qui est faite aux personnes concernées, soit elle est accidentelle et vous vous apercevrez assez rapidement sans une application que le courant est coupé.

Notre site internet va subir une mise à jour importante de son système d'exploitation l'année prochaine, pour différentes raisons, notamment de sécurité, qui sera remplacé par une version beaucoup plus récente. Parmi les éléments qui seront améliorés dans le cadre de cette opération, il y aura notamment la version pour smartphone, pour téléphones mobiles, de notre site internet, qui sera plus performante et qui permettra de faire ressortir au premier coup d'œil, des informations importantes, dès l'ouverture du site, mais sans action particulière des utilisatrices ou utilisateurs.

Il y a aussi une autre possibilité en fait, qui semble assez bien fonctionner, qui a été notamment utilisée par les villes de Morges et d'Yverdon, qui est une chaîne WhatsApp, qui semble donner satisfaction. C'est un service de diffusion via WhatsApp, mais qui reste complètement privé. Le numéro de téléphone des personnes abonnées n'est pas transmis à la Ville. Les notifications sont par défaut désactivées et il n'est pas possible de répondre. Cela en fait un canal, de nouveau en anglais, cette fois « push », dans le plus pur sens du terme. On peut configurer une chaîne WhatsApp de façon très simple, pour ne pas passer trop de temps à éditorialiser le contenu : on se contente de copier le lien de l'actualité publiée et WhatsApp crée automatiquement un aperçu avec un titre et une vignette.

En l'état, il n'est pas donc pas prévu de faire appel aux services de la société Cobalt, mais la préoccupation de la Municipalité pour améliorer l'information à la population reste permanente. Cette préoccupation sera bien sûr au centre des réflexions qui seront menées dans le cadre de la mise à jour de notre site internet prévue pour l'an prochain et on examinera dans ce contexte, si des solutions opportunes apparaissent et semblent utiles.

2.14.3 Remerciements soutien à l'initiative fédérale « Pour une Suisse inclusive »

Mme Verena KUONEN

Je serai très brève.

Mais néanmoins ce soir, je tiens à vous dire merci. Je vous dis merci pour le soutien à l'initiative fédérale « Pour une Suisse inclusive ». Peut-être que certains d'entre vous le savent, le 5 septembre nous avons eu le grand plaisir de déposer cette initiative et de la remettre à la Chancellerie fédérale avec 108'000 signatures. Sans vous, cela n'aura pas été possible.

Je profite quand même de répéter et de rappeler, une devise qui nous tient très à cœur : « Rien sur nous, sans nous, mais sans nous, sans vous, rien n'est possible ». La mise en œuvre de la question des droits de la personne handicapée est pour nous une priorité et nous avons besoin de tous.

Le Président :

Nous sommes toujours sous les « Divers », quelqu'un veut-il encore intervenir ? Je ne vois plus de mains se lever, il est 23h et 1 minute, sur ces belles paroles de Mme Kuonen, nous arrivons au terme de notre séance, je vois que le public est toujours assidu à cette heure tardive, merci encore au Président du Conseil communal de Belmont d'être toujours avec nous et merci à vous toutes et à vous tous pour votre soutien. Au nom du Bureau incorpore nous vous remercions pour votre participation, votre présence, votre contribution, votre travail.

On se retrouve le mercredi 30 octobre à 20h00 pour la deuxième séance de l'année politique et comme à l'accoutumée, notre buvette est ouverte dans le Foyer, profitez-en pour passer un bon moment, tout en veillant à libérer nos huissiers à une heure décente. Bonne soirée, bonne rentrée dans vos foyers. Merci. (Applaudissements)

Le Président :	La secrétaire :
Frédéric Bründler	Francine Medana